

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Blagnac au siècle des Lumières

La loi de 1905

La digue

Les passementières



Agapes au Ramier du château au XVIII^e s.

TABLE des MATIÈRES

Blagnac au siècle des Lumières	1
Un 14 juillet mémorable	7
Les digues	16
Blagnac, petit village : franges et pompons	22
La loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905	25
Une école "moderne"	30
Le droit vote sur ordonnance	32

Responsable de publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Alain Lauret - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Henri-Robert Cazalé
Georges Lapoutge - Jacques Sicart - Jeannette Weidknnet

N° ISSN : 1169-4408

Revue éditée par l'Association " **Blagnac Histoire et Mémoire** "



Siège Social : 97, Vieux Chemin de Grenade - 31700 Blagnac

BLAGNAC AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

« Le philosophe n'agit qu'après réflexion. Il marche la nuit mais il est précédé d'un flambeau. Ce flambeau, les hommes du XVIII^e siècle lui donnèrent un nom : les Lumières, persuadés qu'ils étaient de dissiper les ténèbres, de préparer un monde nouveau ».

Sylvie Chaperon

L'expression « siècle des Lumières » désigne la période comprise entre la mort du roi Louis XIV en 1715 et la Révolution Française de 1789. Elle concerne les règnes de Louis XV et Louis XVI.



Louis XV

Pendant ces décennies se développe en France un courant de pensée d'une telle ampleur que les structures sociales, politiques et économiques de la France puis de l'Europe en seront bouleversées. Par leurs publications et leurs actions, les philosophes Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau remettent en question l'ordre monarchique en exigeant la primauté du consentement populaire sur l'autorité royale, de la liberté sur l'intolérance, de l'égalité des droits sur l'injustice et surtout des lumières de la connaissance et de la raison sur les dogmes.

Véritable quintessence de leurs réflexions, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est devenue une référence universelle.

LA VIE QUOTIDIENNE

Le village

A Blagnac comme dans tout le royaume, la qualité de vie s'améliore au XVIII^e siècle. Les grandes famines et les dramatiques épidémies de peste du siècle précédent disparaissent. Les progrès de l'agriculture entraînent une meilleure alimentation. La démographie progresse et le nombre d'habitants passe de 1000 en 1746 à 1600 en 1782.

Quelques transformations modifient l'aspect du village. A la demande de l'archevêque de Toulouse, le cimetière est déplacé du centre du village vers le pré de Saint-Exupère, sur l'emplacement de l'ancien hôpital des pauvres. Il s'y trouve encore aujourd'hui.

En 1777, la communauté installe une boucherie dans une maison située dans la grande rue du village (aujourd'hui 12, rue du vieux Blagnac).

En 1720, le curé Séguy s'installe dans le tout nouveau presbytère situé place Font-Couverte (aujourd'hui place abbé Amouroux).

Les Archives Municipales conservent le souvenir de marchands forains et de colporteurs de passage. Extrait :

« 21 décembre 1767 : a été enterré un marchand de petits merceries, lequel, par le baptistaire qu'on a trouvé sur sa personne, se nommait Jean Cabazier, du diocèse d'Albi ». Ces activités commerciales restent cependant très modestes.

L'agriculture et l'élevage sont toujours, de loin, les principales sources de revenus de la communauté. En 1728, le cheptel blagnacais comprend 6 chevaux, 4 juments, 3 poulains, 70 vaches, 7 veaux, 52 anesses, 154 moutons et 759 brebis. Les Blagnacais commencent à élever des porcs vers 1762. Le Consul (maire) engage un nommé Arnaud Dumont pour les garder moyennant une rétribution mensuelle de 5 sols par animal.



A partir de 1773 se déclare une très grave épidémie contagieuse de typhus des bêtes à cornes. Elle dure trois ans et oblige les propriétaires à expédier jusqu'à Grenade sur Garonne les animaux sains afin de les éloigner des animaux malades. Fait rare à cette époque, l'Etat les indemnise en partie peu de temps après.

Les paysans cultivent froment, méteil, seigle, orge, avoine, millet, légumes et raisins. Sans être aussi précaire qu'au siècle précédent, leur activité est rendue difficile par les calamités climatiques qui s'abattent régulièrement sur la région.

Les récoltes sont « gâtées » par un épais brouillard tombé les 4 et 5 juillet 1721. Une longue et ardente sécheresse anéantit les cultures en 1723 et 1724. En juin 1734, deux orages épouvantables détruisent toutes les récoltes et les grêlons brisent les toits des maisons. Le très rude hiver de 1788 -1789 est cependant la pire catastrophe. En accablant le peuple, il achève de réunir les conditions nécessaires à une explosion de révolte générale. Quatre mois plus tard éclate la Révolution Française...

Les Blagnacais

En Janvier 1789, près des deux tiers des villageois vivent du travail de la terre. La population active comprend aussi 66 artisans tels le charron Morture ou le tisserand Cantayre, 24 pêcheurs sur Garonne et 15 membres de professions diverses : 8 valets, 3 médecins, 1 prêtre, 1 notaire, 1 greffier et un régent (instituteur).



La mise en nourrice.

Le quotidien des familles est parfois amélioré grâce au travail des femmes, principalement dans les fonctions de blanchisseuse, de passementière, mais aussi de nourrice.

Au XVIII^e siècle, la banalisation de la mise en nourrice des nouveaux-nés concerne la noblesse, la grande mais aussi la petite bourgeoisie composée d'artisans et de marchands. Les enfants sont le plus souvent placés à la campagne. « Les conditions de transport et la négligence des nourrices dont beaucoup reçoivent davantage d'enfants qu'elles ne peuvent en nourrir, provoquent parmi ces derniers une importante surmortalité » écrit Michel Taillefer dans son livre « Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime ». Les registres des décès de Blagnac confirment l'importance de ce drame. Extrait :

« 2 mai 1758 : demoiselle Hélène, Charlotte Bellave de Saint-Etienne, de Toulouse. Fille de Monsieur Bertrand Bellave, maître-chirurgien de Toulouse et de Antoinette Durand, décédée ce matin vers 4 h. 14 mois. Enterrée ce même jour ».

A la même époque, le bourgeois Pierre Barthés note sur des cahiers les événements de la vie quotidienne de la ville rose. Ses précieuses notes conservées aux Archives Municipales de Toulouse sont publiées en 1914. Un paragraphe confirme le recours aux services des nourrices blagnacaises par la fine-fleur de l'aristocratie toulousaine :

« La dame épouse de Monsieur Caulet de Grammont lui ayant donné un fils, les voisins de ce seigneur, logé à la Croix-Baragnon... s'étant syndiqués pour lui en témoigner leur joie, formèrent un escadron de cent personnes, au son des trompettes et des timbales et furent lui donner le bonjour dans la cour de son hôtel. De là, ils se rendirent à Blagnac où l'enfant était en nourrice... Cette troupe revint à Toulouse chez Monsieur de Grammont où un souper splendide l'attendait... suivi d'un bal et d'un feu d'artifice ».

La mortalité infantile est l'un des éléments les plus bouleversants de la vie quotidienne sous l'Ancien Régime. A cette époque, un enfant sur cinq ne franchit pas le cap de la première année et un sur deux à peine arrive à l'âge adulte. Ces chiffres se passent de commentaire.

Matelots et soldats

De nombreux conflits entre monarchies européennes assombrissent le siècle des Lumières. Loin des champs de bataille, notre village ne subit qu'indirectement les conséquences des affrontements.

Tenue de fournir aux troupes de passage, gîte, couvert, feu et chandelle, la communauté reçoit cependant une indemnité dérisoire du trésorier général proportionnelle au nombre de soldats hébergés. Elle doit aussi répondre aux demandes de réquisitions. En 1744, l'acquisition d'un cheval complètement harnaché destiné à l'armée royale lui coûte 185 livres. Enfin, elle est dans l'obligation de désigner et d'entretenir en permanence un nombre variable de jeunes blagnacais (4 en 1730) incorporés après tirage au sort dans la milice locale, sorte d'armée de réserve. Leur équipement composé de 2 chemises, 2 cravates, un havresac, une paire de souliers, une culotte, un chapeau neuf, un sabre, un fusil est une charge fort lourde pour le budget du village. Il faut y ajouter un sol de solde par jour et par milicien. (en 1726)

En temps de guerre, miliciens et jeunes pêcheurs de fleuve ou de rivière sont immédiatement dirigés sur les lieux des combats. Les premiers rejoignent les régiments d'infanterie, les seconds la marine royale. Il s'agit parfois d'un voyage sans retour. Les Archives de Blagnac en témoignent :

« Testament de Jacquette Germa, épouse de Dominique Papeyre, pêcheur de poissons : 26 avril 1785... le dit Papeyre, son fils aîné duquel on n'a aucune nouvelle



Départ pour l'armée, au revoir à la fiancée par Eugène Lelièpvre.



Réparation chez le charron Morture par Pierre Joubert.

depuis environ 30 ans qu'il est parti pour le service du roi en qualité de matelot ».

« 6 janvier 1746 : Dominique Baccalérie, matelot, marié à Antoinette Marceillac est mort à Saint-Nazaire ».

Certains articles laconiques contenus dans les registres municipaux résument d'émouvantes situations engendrées par les conflits :

« 30 juillet 1724 : décès de Marguerite Cazères... morte enceinte sans que nous ayons vu son mari, le dit mari étant parti pour la guerre ».

Jusqu'à une période très récente, rares sont les générations épargnées par les guerres européennes. Avec une étonnante intuition du sens de l'Histoire, le philosophe Jean-Jacques Rousseau affirme dès le milieu du XVIII^e siècle :

« Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même (sic), il n'y a plus que des Européens ».

Son optimisme est cependant prématuré car son souhait pacifiste ne commence à se réaliser, laborieusement, qu'en ce début de troisième millénaire.

LES LUMIERES A BLAGNAC

Les premières diffusions des textes des philosophes n'éclaircissent que les milieux cultivés de la noblesse et de la bourgeoisie. Elles ne bouleverseront la pensée sociale du modeste peuple des campagnes qu'après la révolution de 1789. Cependant, à Blagnac comme partout en France, on observe au XVIII^e siècle une considérable modification du comportement des villageois. Ils osent enfin exprimer leur incompréhension face aux situations d'injustice, d'oppression ou d'intolérance. Dans toutes les classes de la société se développe un esprit libéral, voire libertin quasi inconnu au siècle précédent. L'aspiration au bonheur devient une idée neuve et constitue un terreau idéal pour les théories humanistes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Liberté !

Le 10 mai 1746, Monseigneur Aynon, archevêque de Toulouse, effectue une visite de l'église Saint-Pierre de Blagnac. Le compte-rendu de ses observations rédigé par l'abbé Armengaud, curé du village, atteste une certaine liberté de mœurs :

« Il n'y a pas de femme séparée de son mari mais les familles en discorde n'y sont que trop nombreuses. Il n'y a point de personnes scandaleuses ni d'excès honteux, quoique la jeunesse des deux sexes se porte aux divertissements et aux danses jusque bien avant dans la nuit, ce que la lâche complaisance des pères et des mères autorise. Les cabarets sont pleins de monde le jour et la nuit, le dimanche et les fêtes ».

Parfait épicurien lui aussi, le grand bourgeois Dutrey, propriétaire du château de Blagnac, donne régulièrement en sa demeure de brillantes fêtes et de fastueux repas où sont conviés les plus célèbres noms de l'aristocratie toulousaine. Les agapes sont généralement suivies de jeux divers sur la terrasse, dans le parc du château ou en bord de Garonne. Ami des arts, affable, sans prétention, fier de ses origines modestes, Dutrey est aussi très généreux envers les familles blagnacaises. Concerné par les problèmes de son temps, il met sa fortune et sa personne au service du peuple lors des événements révolutionnaires de 1789. Personnage romanesque, Dutrey est bien un homme des Lumières.

La liberté d'expression s'exprime en mars 1789 lors de la rédaction du cahier de doléances. Ce document demandé à chaque paroisse, communauté ou ville a pour



but de renseigner Louis XVI sur les principales plaintes et propositions de ses sujets. Il doit servir de base de réflexion aux représentants des trois ordres : noblesse, clergé et tiers – état réunis par le roi afin d'apporter des solutions aux graves problèmes du pays.

Le cahier de doléances de Blagnac est une source de renseignements très précieuse concernant la hauteur de vue des villageois du XVIII^e siècle par rapport aux générations précédentes :

« Article 8 : Laisser aux communautés la liberté de délibérer à la pluralité des voix sur les réparations nécessaires aux chemins, rivières et fleuves qui traversent les communautés ».

« Article 15 : « Salarié un maître d'école pour instruire les enfants à la religion et leur apprendre à lire et à écrire ».

Cet alinéa témoigne de l'importance donnée par nos anciens au régent (instituteur) du village. Elle confirme leur attachement à l'apprentissage de la lecture, clé de la connaissance et, par conséquent, de la liberté d'esprit.

Sur un arrêt du parlement de Toulouse daté du 2 avril 1718, les Consuls (maires) de Blagnac rendent une ordonnance concernant le règlement des journées de travailleurs. Elle porte atteinte à la liberté individuelle en imposant le prix des journées de

labour dans les vignes, les champs, les prés et les jardins. Elle interdit aux employeurs d'accorder davantage et aux paysans de demander plus. Ces derniers n'ont pas le droit de travailler dans les communes voisines si les terres de Blagnac ne sont pas entièrement cultivées. On croit rêver !

Egalité !

L'ordonnance des Consuls de Blagnac de 1718 confirme la présence de femmes dans différents métiers alors que les états de recensement de la population du village, à cette époque, ne les comptabilise pas. Elle nous apprend un fait d'une injustice stupéfiante : le prix de leur journée de travail, fixé arbitrairement, est deux fois inférieur à celui des hommes. Il est vrai que ce problème incompréhensible n'est toujours pas complètement résolu dans notre société dite moderne.

Le désir d'égalité est présent dans plusieurs articles du cahier de doléances des Blagnacais :

« Article 1 : Payons la dette nationale par la création d'un impôt territorial sur tous les fonds du royaume, sans distinction des fonds nobles, privilégiés, ecclésiastiques et roturiers ».

Précisons que la taille, impôt royal et seigneurial direct perçu sur les biens et les personnes n'est payé que par les roturiers. Clergé et noblesse en sont exemptés.

« Article 4 : Assujétir les capitalistes quelconques à un impôt proportionnel à l'impôt territorial ».

L'énorme poids de la fiscalité supporté, pour l'essentiel, par les plus défavorisés est la principale cause de colère contre l'injustice. Elle se déchaînera le 14 juillet 1789 à Paris lors de la Révolution Française.

Fraternité !

En 1726, un convoi de forçats enchaînés traverse Blagnac. A la demande du Consul, plusieurs jeunes gens du village participent à son escorte (In Lavigne, page 139). La compassion des témoins s'explique par la sévérité des décisions de justice presque toujours disproportionnées par rapport aux fautes commises. De nombreux textes de Pierre Barthès, spectateur des événements toulousains de l'époque l'attestent :

« 8 juin 1743 : un voleur est marqué au fer rouge et condamné aux galères pour 10 ans.

4 mai 1745 : Guillaume Delrieu est condamné aux galères perpétuelles pour avoir imprimé des livres de religion protestante.

Fin juin 1774 : on envoie aux galères un détrousseur de cadavres dans les cimetières ».

A la même période et sur plaintes de leurs maîtres, plusieurs jeunes servantes sont pendues pour « vol de choses de peu de valeur » ou de « nippes » (sic). L'une d'elle est âgée de 17 ans. Un voleur de volaille et un voleur « d'un peu de blé » subissent le même sort. De terribles supplices précèdent parfois la mort du condamné. Le plus classique consiste à lui briser les os à coups de masse après l'avoir attaché à une grande roue. Dans un contexte aussi terrifiant, l'évidence de l'action humanitaire des philosophes s'impose. Voltaire remporte sa plus belle victoire contre la barbarie en faisant réhabiliter la mémoire du Toulousain Calas, « rompu vif » place Saint-Georges après avoir été condamné, par erreur, pour le meurtre de son fils.



Voltaire

La fraternité des Blagnacais s'exprime en de nombreuses occasions. En 1752, ils créent un bureau de charité composé de notables, d'un Consul, d'un juge et du curé. Le Consul Marqués assisté des nommés Cazeneuve et Delpon est chargé de demander l'aumône aux villageois. Les dons sont ensuite distribués aux pauvres par les membres du bureau.

L'article 15 du cahier de doléances révèle l'esprit de solidarité de nos anciens. Extraits :

« Salarié un chirurgien ou médecin pour les pauvres malades et une sage-femme bien instruite pour les accouchements des pauvres femmes.

Pourvoir aux remèdes et aux bouillons nécessaires aux pauvres ».

Au crépuscule du siècle des Lumières, les Blagnacais comme tous les Français ont considérablement évolué. A quelques exceptions près, ils sont disposés à apporter avec enthousiasme leur contribution à la création d'une société différente. Sans nostalgie pour le passé, sans crainte des changements, armés d'une belle confiance en l'avenir, ils sont mûrs pour basculer dans un monde nouveau.

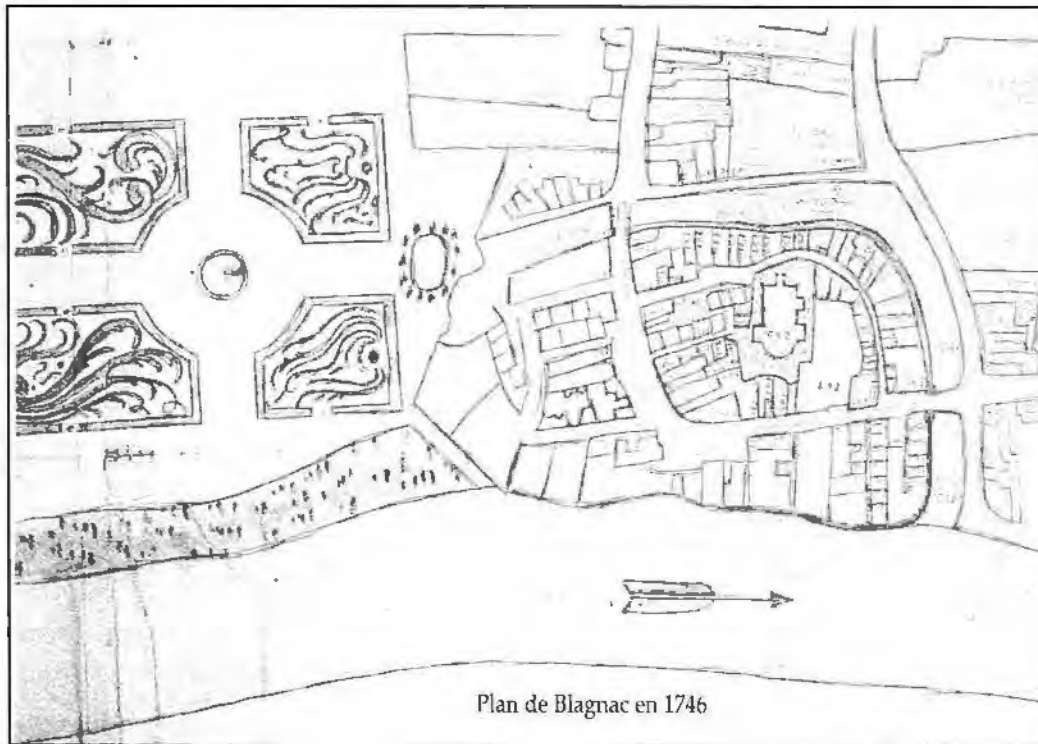
Epilogue

Révolution Française, effondrement de l'Ancien Régime, Déclaration des Droits de l'Homme, République, code civil, diffusion des idées nouvelles à travers l'Europe, autant de bouleversements dont les philosophes des Lumières ont été les premiers artisans. Aucun d'entre eux n'en est hélas le spectateur. Après Montesquieu, Voltaire et Rousseau, Diderot s'est éteint à son tour en 1784.

Peu importe, ils avaient les certitudes des hommes de bon sens. Voltaire n'écrivait-il pas dès 1764 :

« Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera inmanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'on éclatera à la première occasion. Les jeunes gens sont bien heureux ; ils verront de belles choses ».

Jacques SICART



Plan de Blagnac en 1746



Le maître d'école par Pierre Joubert

BIBLIOGRAPHIE

TAILLEFER (Michel) – Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime. Editions Perin 2000.

LAVIGNE (Bertrand) – Histoire de Blagnac. Editions Eché 1978.

SALLES (Catherine) – Le siècle des Lumières. Larousse 1992. Préface de Pierre Miquel.

LAMOUZELE (E.) – Les « heures perdues » de Pierre Barthès. Editions Laffite. 1981.

Collectif : La vie privée des hommes. Editions Hachette.

UN 14 JUILLET MÉMORABLE

Rapprocher 1790 de la Seconde Guerre Mondiale terminée depuis soixante ans, pourrait laisser perplexe. Et pourtant, le même esprit d'unité nationale anime les Français, le 14 juillet 1790 à Paris et les Résistants de 1940 à 1945.

René Cassin déclare dès le 29 juillet 1940 à la BBC : « Français, la pseudo-constitution de Vichy vise à baillonner illégalement Alsaciens, Lorrains, Bretons, Flamands. Mais fidèles au serment de la Révolution, prêté par nos aïeux le 14 juillet 1790 au Champ-de-Mars (...) vous saurez témoigner à la face du monde, votre attachement à la France une et indivisible.... »

L'union se concrétise par la création, au printemps de 1943, du Conseil National de la Résistance, rassemblant les divers mouvements sous la présidence de Jean Moulin. Maurice Schumann peut alors proclamer le 10 avril 1943, toujours à la BBC : « Pour hâter l'échéance de la victoire infaillible, pour faire en sorte que la France soit présente à cette victoire avec sa résonance et son rang, les Français où qu'ils soient, où qu'ils luttent, où qu'ils souffrent sont dominés par une même obsession : l'obsession de l'unité ; guidés par une même loi : la loi de l'unité ; poussés par un même élan : l'élan de l'unité ».

L'importance accordée à la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 dans le fondement de l'unité nationale par ceux qui n'acceptent pas l'armistice de 1940 et la présence à cette fête d'un Blagnacais, Bernard Delpont, nous amènent à faire revivre le début de l'été 1790 et les mois qui précèdent.

NAISSANCE DES FÉDÉRATIONS : AOÛT 1789

A Blagnac, comme ailleurs, la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, passe pratiquement inaperçue et n'a aucune répercussion notable.

Mais, le 3 août, se produit un fait encore inexpliqué. Une rumeur circule partout en France : des ennemis arrivent. Aussitôt, les paysans quittent leurs champs, s'arment de fourches, de faux, de bâtons et attendent en vain : aucun ennemi n'apparaît.

Ce « jour de la peur » amplifie le sentiment d'insécurité né dès juillet et

des milices « bourgeoises » - par opposition à aristocrates - se constituent en imitant Paris.

Dès le 15 juillet, La Fayette, nommé colonel de la milice parisienne, lui donne le titre de « Garde nationale ». Le 31 juillet les représentants de la Commune de Paris adoptent le règlement appliqué un an après et l'uniforme de cette garde : habit de drap bleu, veste et culottes blanches, passepoils et collets rouges. Les milices des villes et villages deviennent, elles aussi, « gardes nationales » dotées, dans la mesure du possible, de l'uniforme réglementaire.

A Blagnac, le dimanche 6 septembre 1789, Hilaire Bosc, premier consul, fait part aux membres du Conseil politique, de la lettre de Monseigneur l'Intendant du 28 août dernier énonçant les termes de « la déclaration du roi du 14 du même mois à la suite de l'arrêté et décret du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 10 août aussi dernier » concernant « les moyens à prendre pour arrêter les progrès des désordres ». A cet effet, il convient « comme cela se pratique dans la ville de Toulouse, d'établir un régiment des habitants (...) et de nommer des officiers nécessaires pour le bon ordre et la discipline ».

Pour cela, va être établi « un état général de tous les habitants en état de porter les armes depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ». Quelques jours après, les Blagnacais entrant dans cette catégorie - comme Bernard Delpont, jeune homme de vingt-six ans, - sont rassemblés au château (monastère actuel) et « régimentés ».

Le 18 septembre, est décidé l'achat d'un drapeau et de « huit fusils, quatre hallebardes et quatre sabres » pour servir « au-dit régiment ».

La Garde nationale de Blagnac vient de naître !

Pour faire face plus efficacement aux dangers que présentent les adver-



Un membre de la Garde nationale

saires de la Révolution et de ses principes égalitaires, les gardes nationales voisines passent des accords sous forme de serments « civiques », promettant de s'entraider, de rester solidaires. En un mot, elles se « fédèrent ».

L'idée de fédération est née le 9 août 1789 dans le Midi toulousain en Ariège avec la « Fédération des Pyrénées » formée de Mirepoix, de Belesta et des villages du pays de Sault.

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION À TOULOUSE : 4 JUILLET 1790

A côté de ces rassemblements de quelques villes et villages s'organisent des « Fédérations régionales » beaucoup plus impressionnantes, comme le 29 novembre 1789 à Bourg l'Etoile sur les confins du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence.

Ces mouvements fédératifs spontanés, « sortis des profondeurs du pays » selon l'expression de J. Godechot, s'amplifient dès le début de 1790 et changent de caractère. Peu à peu, l'affirmation d'appartenance à une même Nation prime sur le souci sécuritaire.

Les villes importantes regroupent les fédérés dans des manifestations plus ou moins grandioses au cours desquelles ceux-ci prêtent le serment civique : Strasbourg le 18 mars, Lyon le 30 mai ... Toulouse, principale ville du département de la Haute-Garonne, nouvellement formé par le décret de l'Assemblée Constituante du 15 janvier 1790, n'y parvient que le 4 juillet à cause des aristocrates parlementaires et des prêtres traditionnalistes.

En effet, ceux-ci, farouchement hostiles aux réformes de la Révolution, s'opposent activement à toute idée de fête patriotique dont un projet aurait été émis dès novembre 1789 par des représentants de certaines légions de la garde nationale toulousaine.

De même, à Blagnac, des membres de la garde nationale, comme le chirurgien Thomas Laborde, Jean Miquel et quelques autres n'approuvent pas les révolutionnaires et feront partie des royalistes insurgés en l'an VII (août 1799).

Le décret du 13 février 1790 supprimant les ordres religieux provoque, en avril, une violente critique de la légion Saint-Barthélémy à tendance aristocratique. Soutenue par des assemblées de citoyens actifs, elle réclame son abrogation et le maintien du catholicisme comme religion d'Etat. A

l'inverse, la légion de Saint-Nicolas, représentant le quartier populaire de la rive gauche, dénonce ces agissements. La municipalité élue en février 1790, sincèrement acquise à la Révolution, mais socialement modérée, affronte de nombreux incidents dus à ces dissensions au détriment de l'organisation d'une Fédération.



Les 83 départements par P.G. Chanlaire. (B.N. Paris)

Le *Club littéraire et patriotique* formé le 6 mai soutient les légions favorables au pacte fédératif. Ces dernières au nombre de onze sur quinze se joignent, le 10 mai, à celles de Bordeaux pour venir au secours, des gardes nationaux de Montauban malmenés par les contre-révolutionnaires.

Cette prise de position favorise enfin la grande démonstration des révolutionnaires à la fête de la « Fédération régionale », le dimanche 4 juillet à Toulouse, dix jours à peine avant celle de toute la France, le 14 juillet à Paris.

Nous empruntons beaucoup aux procès-verbaux et aux commentaires de Georges Fournier pour raconter cette fête.

Ce 4 juillet donc, les députés de Bordeaux, les officiers municipaux de Toulouse et de la région se retrouvent tout d'abord dans les belles salles de la mairie. Blagnac est représenté par : François Cantayre, maire, ceint de l'écharpe tricolore et par Guillaume Nadal, François Marceilhac, Antoine Lussan, Jean Lussan et Antoine Marquès, officiers municipaux.

Les trente mille gardes nationaux des départements « de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, du Tarn, du Lot, de l'Ariège, de l'Aveyron et autres » prennent leurs places respectives dans un joyeux désordre selon G. Fournier, autour de l'autel de la Patrie dressé sur un tertre artificiel au milieu du Boulingrin (Grand Rond actuel).

Simultanément, à deux heures, se met en marche, depuis la maison commune l'impressionnant cortège civil avec en tête les Bordelais et les Toulousains suivis sans aucun ordre hiérarchique par les officiers municipaux au nombre « d'environ deux mille » d'après le rédacteur du *Journal universel et Affiches de Toulouse*, par des notables et enfin par des détachements de cavalerie. Il arrive à l'Esplanade (actuellement allées Jules Guesde) après avoir traversé la place Saint-Etienne et le quartier des riches parlementaires cachés derrière leurs portes et fenêtres closes.

Ces « officiels » découvrent, après la porte Montoulieu, un millier de drapeaux claquant au vent, les hommes en uniformes colorés et l'énorme foule d'où s'élève une rumeur joyeuse.

Après le sermon de l'abbé Barthe ; l'échange de drapeaux entre Bordelais et Toulousains ; la remise, pour la durée de la cérémonie, de celui de la Confédération à Belot de Ladigne, instigateur, en août 1789, du premier mouvement fédératif de l'Ariège et de l'Aude que nous avons déjà mentionné ; le tout ponctué de salves d'artillerie, vient le moment solennel

de prêter serment. Jean Laurent de Rigaud, maire de Toulouse, le prononce en premier suivi par Jean Douziech, général de la Garde nationale de Toulouse. Voici une partie de la formule : « Nous jurons, en présence de l'Être suprême (...) de vivre et de mourir avec le titre de citoyens-soldats, de camarades et de frères ; d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi (...) de sacrifier à l'intérêt commun notre temps, nos fortunes et nos personnes (...) de poursuivre sans relâche les complots et les manœuvres qu'on pourrait former contre l'ordre établi par nos représentants ; de voler aux secours les uns des autres (...) ; d'élever nos enfants dans les mêmes sentiments afin que le feu sacré du patriotisme se perpétue de génération en génération et que ce saint ouvrage de l'Assemblée nationale soit aussi éternel que les principes qui lui ont servi de base et de fondement ».

Une salve d'artillerie retentit. Les représentants des gardes nationales et avec eux toute l'assistance prêtent le serment. Après le calme observé pendant la cérémonie, les citoyens et les citoyennes de « la ville et du dehors », de tous les âges et de toutes les conditions crient leur joie avec enthousiasme, s'embrassent au nom de la Patrie, de la fraternité.



Fête de la Fédération à Toulouse par G.J. Roques (Musée des Augustins)

Au retour vers la mairie, la rigueur quasi militaire du défilé n'empêche pas les acclamations de la foule massée tout au long du parcours.

C'est du délire !

Emotion spontanée ou orchestrée ? Un mélange des deux sans doute.

Quoiqu'il en soit, au grand soulagement des révolutionnaires aucun « désordre » n'a troublé le bon déroulement de la cérémonie.

Tandis que les uns se rendent à des soupers « politiques », les autres, plus modestes, dansent et se réjouissent jusqu'au jour dans les rues illuminées.



Dessin de R. Pradines

Le 5 juillet, dès 10 heures du matin, la même foule se retrouve au Boulingrin où l'abbé Barthe entonne le Te Deum repris par « cent mille bouches ». Précédant la cérémonie religieuse, la signature du pacte fédératif par les représentants des villes et des gardes nationales valorise cette fête du patriotisme et de l'union. Ensuite les festivités reprennent, se poursuivent tard dans la nuit et se prolongent même jusqu'au 9 juillet, jour du départ du bateau des Bordelais.

Laissons Georges Fournier conclure : « Par sa durée, son ampleur, la variété de ses manifestations, l'importance de sa signification politique, la fête des 4 et 5 juillet 1790 l'emporte sur toutes les autres fêtes de la période révolutionnaire. S'inscrivant tardivement dans la longue série des fêtes fédératives régionales (...), elle éclipse largement par sa proximité la fête qui fait écho à Toulouse, le 14 juillet à la grande Fédération nationale réunie à Paris ».

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION À PARIS : 14 JUILLET 1790

Le mouvement fédératif venu des profondeurs provinciales avec, depuis novembre 1789, ses nombreuses manifestations pourtant sans violence, pose problème aux autorités parisiennes. Comme l'initiative leur a échappé, elles vont, dès le 4 juin 1790, selon l'expression de Mona Ozouf « sauter dans le train en marche » et envisager « la Grande Fédération » à Paris.

Mais, craignant des désordres incontrôlables occasionnés par les contre-révolutionnaires, le roi et surtout l'Assemblée Constituante décident, le 7 juin, en accord avec l'évêque d'Autun, Talleyrand, que seules les Gardes nationales mandateraient des délégués. Pour célébrer l'union de la nation, la date du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, est retenue car elle représente à la fois un souvenir et un symbole.

Dans chaque commune les gardes nationaux choisissent six d'entre eux sur cent pour aller au chef-lieu où, à leur tour, ces derniers en désignent deux sur cent pour se rendre à Paris.

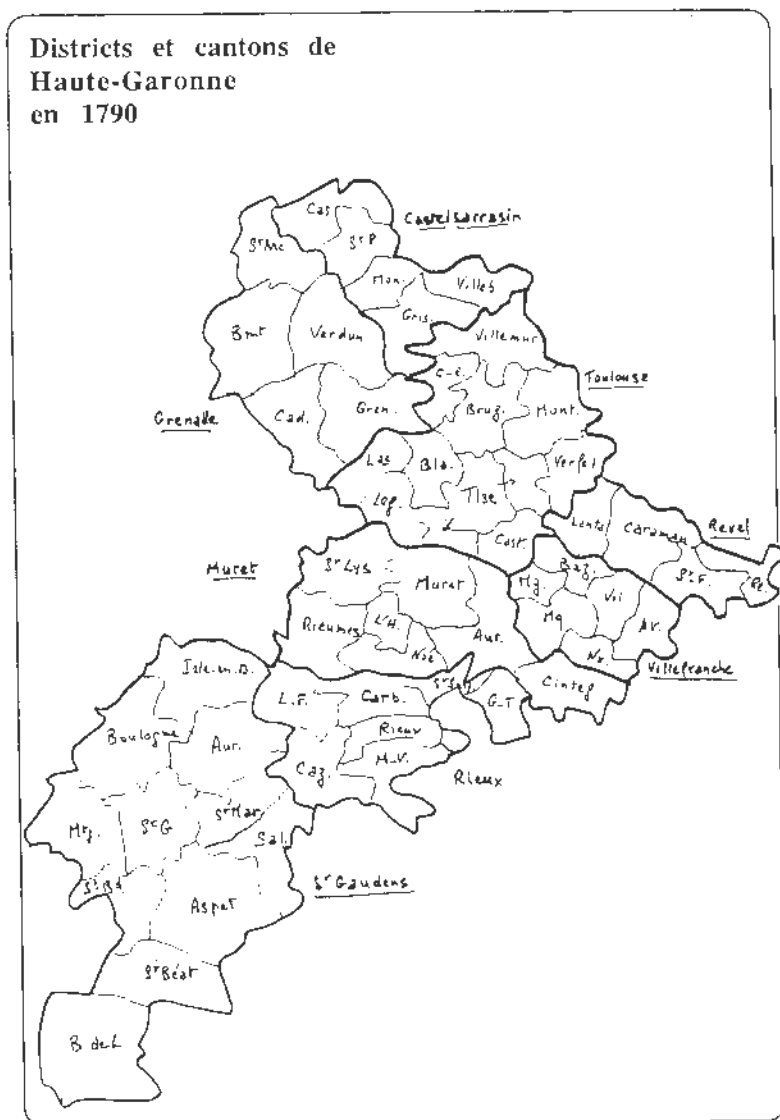
A Blagnac, le 24 juin 1790, assemblés dans l'église paroissiale, les quatre cents citoyens actifs formant la garde nationale appliquent ce décret de l'Assemblée nationale. Ils élisent vingt-quatre des leurs pour aller à Toulouse, le samedi 26 « assister à l'Assemblée des députés qui doivent se rendre à Paris pour se réunir et faire la fédération générale du royaume ». Ce sont « les sieurs Jean Rocolle, major ; Pierre Rouy ; Jean Miquel jeune ; Antoine Mus ; Jean Bernard Laux ; Bernard Delpont ; Bertrand Suran ; Jean Desclaux ; Jean Bégué, forgeron ; Guillaume Couture ; Jean Laborde, maître en chirurgie ; Jean Bégué, cordonnier ; Michel Marqués ; Jean-Marie Rocolle, capitaine ; Bernard Guimbaud, lieutenant ; Jean Cassaigne ; François Lussan ; Pierre Toulouse ; Raymond Dadé ; Guillaume Bézard ; Guillaume Laux ; Antoine Caumont, sergent major ; Antoine Lavagne, tonnelier, major ; Gervais Rivet ».

Comme prévu, tous les délégués se retrouvent le samedi 26 juin et désignent quarante d'entre-eux dont le Blagnacais Bernard Delpont, pour représenter le district de Toulouse à Paris.

Le district de Rieux envoie sept représentants ; celui de Villefranche de Lauragais : sept également ; celui de Castelsarrasin : vingt-cinq ; celui de Muret : dix-sept ; celui de Saint-Gaudens : onze ; celui de Revel : dix ; celui de Grenade : vingt et un.

Ainsi près de cent quarante députés du département de la Haute-Garonne vont à Paris.

Le choix tient compte, sans doute, des possibilités financières de chacun. Mais, tous « citoyens actifs » et donc possédant « du bien » peuvent payer le voyage et le séjour dans la capitale.



Bernard Delpont, propriétaire aisé de Blagnac, a assumé sans difficultés particulières cette dépense, du moins le pensons-nous. La commune lui versera six cent livres, mais seulement en mai 1792.

Nous ignorons comment il rejoint Paris. Est-il parti à pied ? Cela semble peu plausible s'il était présent le 4 juillet à Toulouse, car, d'après Jean-Paul Bertaud, les fédérés « des villes de la Garonne » auraient mis « seize jours ». Peut-être a-t-il loué avec d'autres une « turgottine » (voiture appelée ainsi en souvenir du ministre réformateur Turgot) ou plus simplement a-t-il utilisé son attelage personnel.

Quel que soit le mode de transport, pour tous, ce trajet de plusieurs jours vers Paris « ressemble à un pèlerinage » selon l'expression de J.P. Bertaud, cette ville étant « considérée comme sainte depuis que, l'an dernier, en est jaillie l'étincelle de la liberté ».

Pierre Miquel note l'émotion qui se dégage de ce voyage « ponctué de haltes, de réunions, de discours, d'embrassades ».

Pendant que d'une façon ou d'une autre les fédérés se dirigent vers Paris, l'aménagement du Champ-de-Mars près de l'Ecole Militaire se précise.

Mais, le 4 juillet, les travaux sont à peine commencés. Les quinze mille ouvriers requis ne suffisent pas pour transformer la plaine gazonnée en un grand amphithéâtre naturel et ériger deux collines de trente rangs de gradins. Aussi la presse lance un appel aux citoyens. Inimédiatement, c'est la ruée !

Certains parlent de cent mille volontaires qui, munis de bûches, de pioches, de pelles et même de brouettes et de tombereaux, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition sociale, se précipitent vers le Champ-de-Mars.

Bourgeois, belles dames, petites gens du peuple, hommes et femmes, ecclésiastiques, moines, religieuses, filles publiques... se côtoient dans un ordre parfait, sans propos injurieux, sans querelles. Ils donnent l'image d'une unanimité chaleureuse dont seuls les aristocrates sont exclus.

Les témoignages contemporains nous ont laissé des récits épiques de l'élan enthousiaste qui anime cette foule bien décidée à braver « les larmes d'aristocrates » qu'un ciel hostile déverse sur le chantier. Le journaliste de



Travaux au Champ-de-Mars "La journée des brouettes" par Ch. E. Legay (Musée Carnavalet-Paris)

la *Chronique de Paris* écrit le 9 juillet : « Il faut voir cette fourmilière de citoyens, cette activité, cette gaieté dans les plus durs travaux ; il faut voir cette longue chaîne qu'ils forment pour tirer des charrettes surchargées (...). Tous chantent à la fois « ça ira » (...). Que l'on ne croit pas que l'envie de se montrer les dirige. Quelques-uns n'arrivent qu'à la nuit après avoir passé toute la journée à des travaux pénibles (...) Nous avons vu des hommes choisir les grosses mottes pour les transporter dans leurs mains. Nous avons vu une femme déjà avancée en âge et qui paraissait peu habituée à la fatigue, faire plus de vingt voyages avec de la terre dans son tablier... »

Durant ces dix jours, malgré la pénibilité des travaux, malgré le mauvais temps, une ambiance festive règne sur le Champ-de-Mars. Et avant que la France entière ne le fasse plus solennellement le 14 juillet, les Parisiens, réunis sur ce chantier en une fête populaire, imprévue, spontanée, donnent tout leur sens aux mots « unité », « égalité », « fraternité ».

Les représentants des gardes nationales que nous avons laissés en route, arrivent petit à petit dans la capitale où ils sont accueillis à « bras ouverts ».

Les soldats du roi les embrassent comme des frères. Grâce à la municipalité, chacun trouve facilement un logement dans les hôtels ou chez les

habitants. Certains arrondissements publient des arrêtés pour « empêcher les abus de la cupidité, si commune dans les locations, surtout au moment des fêtes et à l'approche d'un grand nombre d'étrangers » (NDRL : la nature humaine ne change guère !!). Ainsi « une chambre très honnête pour une personne avec chevaux, voitures et domestiques » ne peut être louée « au-dessus de 3 livres par jour (...) un cabinet, au-dessus de 20 sols... »

Dès le 10 juillet et jusqu'au 22, les fédérés peuvent assister « à des séances de travail dans la maison commune et dans l'église Saint-Roch » afin de « s'occuper des moyens les plus propres à exécuter les décrets de l'Assemblée nationale et les ordres du roi ».

Pour leur détente, Paris offre toutes sortes de divertissements : joutes sur la Seine, nombreux bals sous des guirlandes de lampions illuminés...

Ces délégués provinciaux éblouis « badaudent » dans les rues à la foule bigarrée - Paris compte alors six cent mille habitants - ; achètent quelques souvenirs aux boutiquiers : cocardes, estampes, caricatures, images - sortes de bandes dessinées de la Révolution ; entrent chez les cafetiers et aubergistes qui ont tout prévu pour « le manger » et « le boire » ; se laissent tenter par les maisons de jeux ; vont à l'emplacement de la Bastille récemment démolie sur lequel ont été plantés des arbres symbolisant chacun un département et entourant un mât où flotte un drapeau tricolore surmonté d'un bonnet phrygien...

Qu'a fait Bernard Delpont ? Mystère ! Les récits personnels manquent, il faut revenir aux généralités en sachant bien que notre Blagnacais a vécu ces moments exceptionnels.

Le 13 juillet, M. de La Fayette, nommé par le roi major-général de la Fédération, présente tous les députés des départements à l'Assemblée. Le même jour, Louis XVI, ne pouvant passer les fédérés en revue à cause d'une forte pluie, les reçoit, La Fayette à leur tête, sur la terrasse des Tuileries.

Le mercredi 14 juillet, bravant les averses, une foule énorme se joint au cortège trop « militaire » regretté Mona Ozouf. Elle ajoute que « ce qui aurait pu l'animer et le diversifier – cette confédération des dames par exemple que projetait Madame Mouret – a été écarté. La seule innovation cérémonielle (...) tient dans ces deux bataillons : enfants et vieillards... »

Le défilé de cinquante à cent mille personnes va de la Bastille au Champ-de-Mars sans incident. J.P. Bertaud remarque que « toute la France est là (...) et qu'il n'est pas besoin de police ». Comme l'écrit un journaliste du *Patriote français* : « La liberté est le meilleur gardien de l'ordre et la raison vaut mieux que des milliers de baïonnettes ». Dans le même esprit, on peut lire dans *Le Courrier de Londres* du 15 juillet : « L'enthousiasme public n'aurait peut-être pas eu besoin des précautions que l'on avait prises et quand il n'y aurait eu aucune garde dans Paris, le patriotisme aurait pu suffire pour contenir les malveillants... »

Plusieurs heures après le départ, les autorités parisiennes, les militaires



Fédération générale des Français le 14 juillet 1790.
Gravure d'Isidore Stenilas Helman d'après un dessin de Ch. Monnet (B.N. Paris)

passent sous l'arc de triomphe dressé pour l'occasion et prennent leurs places respectives. Les représentants des gardes nationales tenant leurs drapeaux se rangent dans l'ordre alphabétique de leur département. Avec les autres Haut-Garonnais, Bernard Delpont admire l'immense galerie couverte, le trône drapé de bleu et d'or, la tribune prête à accueillir la famille royale et les membres de l'Assemblée, l'autel de la Patrie entouré de l'amphithéâtre de gazon et posé sur un stylobate.

Enfin le roi arrive. L'évêque d'Autun, Talleyrand, célèbre une messe solennelle et « appelle sur la foule la bénédiction de Dieu ». A ce moment, le soleil paraît : « l'Être suprême est avec le peuple » s'exclament les uns et tous crient leur joie.

La Fayette monte les marches de l'autel et, au nom de toutes les gardes nationales fédérées des départements prononce le serment « qui unit les Français entre eux et à leur roi pour défendre la liberté, la constitution et la loi ». Nulle effusion n'atténue la froideur de ce serment « crispé » selon l'expression de Mona Ozouf. Le roi, nonchalamment, sans se déplacer, se lève et chapeau à la main, jure fidélité à la Nation et à la loi.

Bernard Delpont jure avec les autres gardes nationaux et joint ses applaudissements à ceux de tous les spectateurs. Il partage l'enthousiasme de tout ce peuple qui croit en l'union de tous, à la fraternité, à la liberté, à l'égalité.

Après le *Te Deum*, la cérémonie s'achève et lentement le Champ-de-Mars se vide. La foule va, jusque tard dans la nuit, chanter et danser joyeusement.

Certains, dont Marat, pensent que cette fête n'est qu'une mystification et ne croient pas à l'union du peuple français. C'est vrai que cette manifestation a été bien organisée, que le roi, La Fayette surtout et ses amis jouent une sorte de comédie plus pour leur propre intérêt que pour celui du peuple.

Pourtant l'idée d'unité nationale fait son chemin dans les esprits. Et, lorsque deux ans plus tard, des ennemis attaquent le pays, des milliers de volontaires s'unissent pour les repousser et les vaincre.

Le 25 septembre 1792, la République « une et indivisible » devient le symbole de la Patrie qui unit indissolublement le peuple français contre

tous ceux qui veulent lui nuire. L'unité nationale devient une réalité.

En 1940, pour inciter les Français à se regrouper contre l'ennemi, René Cassin rappelle cette union issue du rassemblement des représentants de la France entière, le 14 juillet 1790, à la Fête de la Fédération.

« Sans les fédérations de gardes nationales, écrit Jacques Godechot, la France n'eut sans doute pas conservé son unité ».

En cette année du 60^e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945, c'est avec les mêmes mots que l'on peut rendre hommage à l'action minime ou spectaculaire des Résistants connus ou anonymes.



Suzanne BÉRET
(Octobre 2005)

BERNARD DELPONT

Né le 23 octobre 1764, Bernard Delpont, descendant d'une longue lignée de Blagnacais, est le dernier des sept enfants de Pierre Delpont et de Françoise Marceillac.

Les Delpont apparaissent dans les registres paroissiaux dès leur ouverture en 1621. Le premier trouvé, Simon Delpont épouse en 1637 Catherine Boé de Cornebarrieu. Tous – inutile de dire qu'ils sont nombreux exercent le métier de pêcheurs de poissons. Certains se distinguent au cours de l'histoire de Blagnac : consuls au XVIII^e siècle, syndics « de la matelote » tant que la Garonne a été navigable, passeurs avant la construction du pont sur la Garonne en 1840.



Médaille décernée à Paris aux Fédérés

Bernard Delpont vient à la vie politique de son village à l'occasion de la Révolution. En mars 1789, il fait partie, « des citoyens actifs » qui rédigent le Cahier de Doléances et de ceux qui savent signer.

En 1790, comme nous l'avons vu, il joue un rôle important. Les Blagnacais l'estiment assez pour l'envoyer, avec d'autres gardes nationaux, à Toulouse le 26 juin et les députés du district toulousain le considèrent capable de les représenter à la Fête de la Fédération le 14 juillet à Paris.

Il a dû ressentir beaucoup de fierté devant un tel honneur. Ensuite, à la pensée de ce voyage, une immense émotion teintée d'appréhension l'envahit certainement. Unique voyage de sa vie sans doute, aventure extraordinaire en tout cas !

Il vit des moments véritablement exceptionnels durant son séjour à Paris et tout au long du trajet. A l'aller et plus encore au retour, car alors le temps n'est pas compté, il s'aperçoit, lui qui n'est jamais allé au-delà de Toulouse, que, fleuves et montagnes n'élèvent aucune barrière : les régions françaises forment un seul et même pays. Le voyage « nivelle », selon le mot de Mona Ozouf, le paysage mais aussi, du moins le pensons-nous, les mentalités. Si les parlers diffèrent - le patois s'emploie plus couramment que le français - les sentiments se ressemblent. La chaleur de l'accueil, le partage des repas, la vénération de la bannière fédérale rassemblent en une même liesse et dans la même espérance d'une ère nouvelle, les « revenants » de Paris et les habitants des villes et des villages traversés.

Revenu à Blagnac, Bernard Delpont montre médailles et diplômes décernés par la municipalité de Paris, raconte son périple, parle des valeurs révolutionnaires d'unité, d'égalité, de fraternité. Les Blagnacais l'écoutent avec attention, considération et respect.

Le 17 septembre 1790, Bernard Delpont, collecteur volontaire en 1789, rend ses comptes. La municipalité juge les recettes et les dépenses bonnes, « tous les articles étant à louer ».

Quelques années plus tard, en l'an VII (1799), Bernard Delpont remplace, comme colonel de la garde nationale cantonale, Ambroise Dutrey, propriétaire du château mais qui vient de quitter Blagnac. Il occupe, de plus, depuis le 8 messidor de l'an VII (27 juin 1799), le poste d'agent municipal du canton de Blagnac. A ce double titre, il commande avec son adjoint, Pierre Rocolle, et le juge de paix, Tirul, les troupes qui vont combattre les royalistes à Fonsorbes. Il y est fait prisonnier et conduit dans la prison de Saint-Lys avec Jean Hérisson aîné et Michel Cantayre. Lors de la mise à sac de Blagnac, les insurgés pillent sa maison comme bien d'autres.

Après cette insurrection, le 24 fructidor (10 septembre 1799), l'administration cantonale et municipale accusée de manque de vigilance et d'énergie est révoquée. Malgré cela, Bernard Delpont s'intéresse toujours aux affaires de la commune.

Professionnellement, il délaisse le métier de son père et de ses ancêtres pour se consacrer à l'exploitation de son domaine agricole aidé d'un valet. Il mérite le « titre » de « propriétaire » tel qu'il est compris depuis la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le 3 septembre 1791, l'Assemblée Constituante institue le mariage civil et le droit de le rompre par le divorce au nom de la liberté individuelle *. Bernard Delpont profite de cette décision pour épouser en secondes noces Marie Roudoules, originaire de Lardenne. Divorcés tous les deux, ils se marient le 20 décembre 1789 et ont un fils, Bernard, en 1801. Celui-ci n'aura que 16 ans au décès de son père.

En effet, après une vie publique et privée bien remplie, Bernard Delpont, meurt le 3 janvier 1817.

Sa maison s'élevait à l'angle de la rue du Docteur Guimbaud et de celle – simple impasse à l'époque – qui porte son patronyme, à l'emplacement, semble-t-il, de l'actuelle « Villa Green » dont le parc est classé monument historique.

Son petit-fils, Auguste, né en 1849, cède en 1884 une parcelle de son jardin pour l'élargissement et le redressement de ce chemin entretenu par les riverains jusqu'en 1952, année où les branchements de l'eau et du gaz se font enfin.

En 1990, l'impasse devient « **la rue Delpont** » pour desservir la Résidence Mélodie.

Ainsi, Blagnac garde le souvenir de Bernard Delpont, modeste « artisan » de la Révolution, et de sa famille.

* La loi autorisant le divorce, restreinte par le Code civil en 1804, est abolie sous la Restauration, le 8 mai 1816, et rétablie le 27 juillet 1884.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
Série E : registres paroissiaux et état civil
Série D : 1D7 à 1D12 ; 1D25 à 1D32
Série F : recensements du XIX^e siècle
Plan d'alignement de 1868.

- Archives départementales de la Haute-Garonne
Série L : 1L32 ; 1L556

« Le Patriote Résistant » décembre 1988

Revue historique de Toulouse – année 1914.

Revue "Blagnac, questions d'histoire" n° 2, 3, 4 et 7.

«Capitole-Infos» octobre 1989.

BERTAUD (Jean-Paul), « La vie quotidienne en France au temps de la Révolution ». Ed. Hachette, 1983.

CASTELOTT (André), « La Révolution française ». Ed. Perrin, Paris 1987.

ECHÉ (Guy), « Blagnac ville et village ». Ed. Eché, Toulouse 1985.

FOURNIER (Georges), « Journées révolutionnaires à Toulouse », Ed. J. Chambon, Nîmes 1989.

FURET (François) et RICHEL (Denis), « La Révolution ». Ed. Hachette 1965.

GODECHOT (Jacques), « La Révolution française dans le Midi-Toulousain ». Ed. Privat 1986.

LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Lafitte Marseille 1978.

MIQUEL (Pierre), « Le tour de France de l'Histoire , 25^e étape : la Révolution ». Ed. Carrère 1987.

OZOUF (Mona), « La fête révolutionnaire 1789-1799 ». Ed. Gallimard 1976.

ROSA (Annette), « Citoyennes – Les femmes et la Révolution française ». Ed. Messidor, Paris 1988.

ROSSEL (André), « La Révolution française 1789-1799 » in « Histoire de France à travers les journaux du temps passé ». Ed. A l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1988.

SORIA (Georges), « Grande Histoire de la Révolution Française, tome 1 : L'embrasement ». Ed. Bordas Paris 1987.

TAILLEFER (Michel), « La Révolution en Pays Toulousain ». Ed. Loubatières, Toulouse 1989.

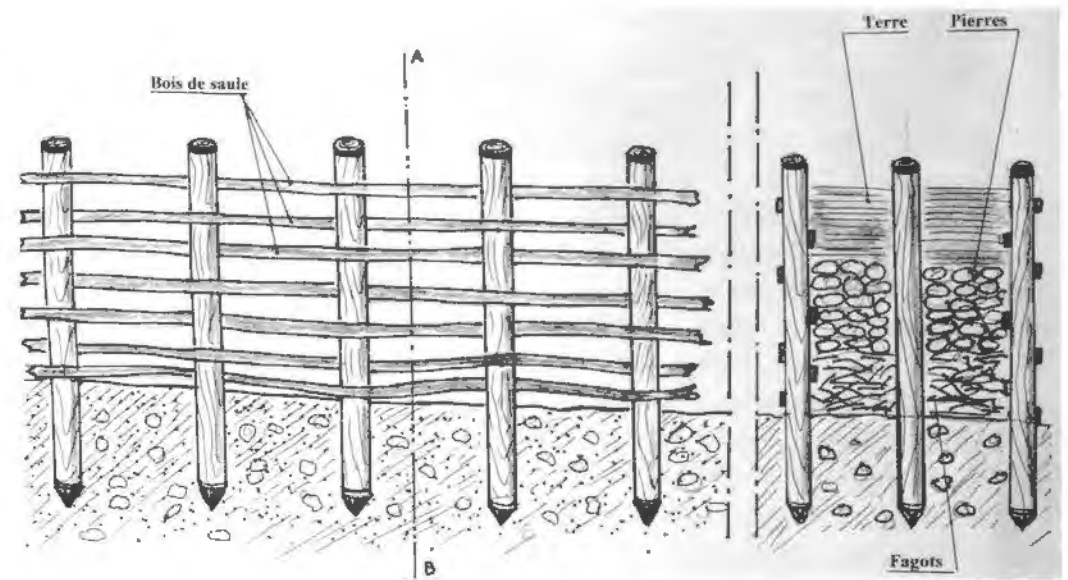
« Nouvelle Histoire de Toulouse ». Ed. Privat 2002.

VOVELLE (Michel), « La Révolution française ». Ed. Messidor, Paris 1986.

LES DIGUES

Juin 2004 vit l'achèvement des travaux de surélévation de la digue élevée en 1976, ainsi que son prolongement pour protéger le quartier des Saoulous. Ces travaux seront-ils les derniers (?) d'une longue série commencée avec l'attribution, le 24 octobre 1699, des terres basses des Quinze-Sols, aux habitants de Blagnac ; 1/2 arpent (25 ares 45 centiares) par famille moyennant une rente annuelle de 3 livres. A cette date, la Garonne passait encore au pied du village ; mais dans sa tendance à déporter son cours vers la droite, elle avait déposé au cours des siècles précédents, en aval du village, de considérables alluvions sur sa rive gauche. La Garonne étant fleuve royal, le lit et les bords du fleuve ou marche-pied sur une largeur de 2 toises (3m90) appartenaient au roi. Cependant, les alluvions situées au-dessus du niveau du fleuve coulant à plein bord, pouvaient appartenir aux riverains : c'était ce que l'on appelait « le droit d'alluvions ». Donc, à partir de 1700, les Blagnacais purent cultiver les terres des Quinze-Sols. Mais si la Garonne leur avait donné la terre, elle avait une fâcheuse tendance, lors de ses nombreuses crues, à emporter les récoltes. Dès 1735, les consuls de l'époque Guillaume Sandreau, Guillaume Lussan, François Marceillac, délibérèrent sur la protection des atterrissements le long du village et chargèrent Guillaume Guimbaud, Bernard Dadé et Martin Villa de procéder aux travaux nécessaires. On recommença en 1780, sans grand résultat. A la demande de la municipalité de l'époque, Pierre Toulouse étant maire, le 9 floréal an XII (29 avril 1804), Pierre Galinat, constructeur de digues, habitant de Blagnac, établit un «devis estimatif des digues et réparation d'icelles qui doivent être faites pour garantir les îlots et autres propriétés communales ». Ce devis était particulièrement intéressant par la précision de ses mesures et la description de la construction :

« Il sera fait une digue à trois rangs de piquets qui auront la longueur de un mètre sept centimètres six millimètres (une canne, ancienne mesure) - (NDRL : On venait de passer au système métrique) - Ils seront placés l'un de l'autre à la distance de un mètre, un décimètre, deux centimètres, trois millimètres (cinq pans, mesure ancienne), ladite digue aura une longueur de un hectomètre, sept décimètres, neuf mètres, six décimètres, neuf millimètres (cent cannes, ancienne mesure). Sa



largeur dans œuvre sera de un mètre, trois décimètres, quatre centimètres, sept millimètres (six pans ancienne mesure) le rang des piquets du milieu sera placé suivant la forme de l'art ; le dits piquets du milieu seront placés et plantés dans le gravier et d'une bonne profondeur et bien assujettis, après quoi ils seront liernés très serrés ou bien liés avec du bois de saule ; il sera de plus placé une traverse qui sera assujettie par une cheville de bois de saule ; il sera de plus placé une traverse qui sera assujettie par une cheville de fer à chaque piquet formant les rangs des côtés, cela fait et bien conditionné, l'encaissement de la digue sera comblé de gros cailloux de rivière, mais qui sera précédé d'un peu de fagot qui sera déposé au fond afin de procurer plus facilement l'atterrissement. La dite digue sera commencée au fond de la Petite Mathe en partant du couchant et sera continuée dans toute sa longueur, fixée à l'aspect du levant, longeant la dite île en remontant vers le village de Blagnac ».

Sur le même devis figuraient également les réparations à « l'ancienne digue qui prend de la Petite Mathe et remonte vers l'ancien chemin des communaux ». Cela dans les mêmes conditions que précédemment.

A la suite de cette ancienne digue, en partant de son extrémité vers le midi, « *il sera construit une digue appelée garde tertre, composée de deux rangs de piquets. Sa longueur sera de cinq hectomètres, trois décimètres, huit mètres, huit décimètres, deux centimètres, sept millimètres (trois cents cannes ancienne mesure)* ». Suivaient plusieurs autres articles précisant les conditions des travaux ainsi que les plantations à effectuer pour protéger tous ces ouvrages.

Le tout devait coûter la somme de 2400 francs. L'entrepreneur s'engageait à fournir les cailloux et les chevilles en fer, la commune devant fournir tout le bois nécessaire.

Le 20 brumaire an XIII (10 décembre 1804), le préfet de la Haute-Garonne, autorisa le devis Galinat. La commune versa 532 francs au sieur Castex pour « *arpentement* » du terrain nécessaire et les travaux furent adjugés au sieur Tirul, habitant Blagnac. Le chantier n'avancait pas aussi vite que prévu par le devis (3 mois), puisque le 11 octobre 1806, l'ingénieur des Ponts et Chaussées s'informa de l'achèvement des travaux. Le 23 octobre 1807, il sembla que les travaux aient été achevés puisque l'entrepreneur réclama le paiement de 83 pieux de plus que ne l'avait prévu le devis. La commune lui rétorqua que certains pieux n'avaient pas la grosseur prescrite et devaient être remplacés. Enfin, en juin 1808, il sembla que les travaux aient été terminés, acceptés et payés.

Mais la commune n'en fut pas plus tranquille pour autant et les compte-rendus de réunions du Conseil Municipal étaient une longue litanie de réparations à faire aux digues : 1817 : 475 francs – 1818 : 154,25 francs.

En 1819, on adjugea pour 6 ans à François Guimbaud l'entretien de 483 mètres de digues, pour la somme de 215 francs. La crue de 1827, supérieure à 6 mètres, causa de gros dégâts et le 27 mai 1831, le conseil municipal accorda 3110,75 francs à Gervais Laux pour réparer les digues. Cela ne fut pas suffisant puisque, le 9 février 1832, le préfet autorisait une dépense supplémentaire 1531,40 francs à prendre sur les 1600 francs excédentaires du budget précédent. Les travaux furent adjugés le 22 décembre 1832 au septième feu à Jean Suran aîné, charron à Blagnac, pour une offre de moins 1%, les 6 autres feux n'ayant pas eu de « *moins due* ». Il était spécifié qu'il devait utiliser pour planter ses pieux « *un mouton de 150 kilos minimum.* »

La longue liste des réparations aux digues se poursuivait :

- 1835, 126,10 francs

- 1837, 538 francs plus 67,50 francs plus 30 francs à M. Rocolle, arpenteur pour plan des digues à réparer, suite à la crue de 1835

- 1838, la commune vendit pour 42,90 francs les épaves suite à la crue de 1835, mais dépensa 801 francs pour réparer les digues – 1840, 1014,10 francs à Jean Tirul, plus 21 francs à l'architecte Lafforgue pour réparer les digues

- 1842, 200 francs toujours à Jean Tirul,

- 1844, 470 francs plus 28,15 francs

- 1846, 499 francs plus 31 francs, etc.

Il faut dire que la commune qui n'encaissait plus depuis 1790 les droits sur les baux de location des terrains de Quinze-Sols, décida en 1816, de les vendre et il est certain que les acquéreurs durent faire pression sur les municipalités successives pour que les terrains qu'ils venaient d'acquérir soient protégés. De telle sorte que Bertrand Lavigne put écrire : « La commune dépensa plus de 100 000 francs pour protéger des terrains qui ne lui rapportaient plus un sou ».

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

MAIRIE DE BLAGNAC.

ADJUDICATION

Pour l'entreprise d'ouvrages en réparations à exécuter aux digues communales de Blagnac, et dont la dépense est évaluée par le devis à la somme de 499 fr.

Le Maire de la commune de Blagnac fait savoir que le Dimanche 10 février courant, à l'heure de midi, il sera procédé, à la mairie de cette commune, à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux allumés, de l'entreprise des susdits travaux, lesquels seront adjugés en bloc au fauteur du plus offrant et dernier enchérisseur, au donnant une caution qui allèvera une consignation en numéraire de cent francs entre les mains du Receveur municipal de la commune.

Ceux qui désireront se rendre adjudicataires, pourront venir prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges à ce relatifs, déposés au secrétariat de la mairie, tous les jours, depuis midi jusqu'à une heure du soir. Ils demeurent tenus de faire connaître au Maire leur solvabilité avant le jour de l'adjudication, sans quoi ils ne seront point admis à enchérir.

Fait à la mairie, à Blagnac, le 7 février 1846.

MOUËL, Maire.

IMPRIMERIE DE J. B. BOUILLON, rue Saint-Etienne, 11.

En 1840, Bertrand Lavigne, qui fut, en 1846 adjoint au maire et en 1848, maire de Blagnac, proposa de substituer aux digues en bois, dont l'entretien était ruineux, la construction d'un mur en béton au frais des possesseurs des Quinze-Sols. Il fallut 5 ans pour les convaincre. « *Les plus pauvres étant les plus raisonnables.* »

De nombreuses réunions furent nécessaires. Le 20 novembre 1845, on décida de nommer une commission de sept membres (MM J. Bégué aîné, E. Laux, J. Rocolle, J. Suran aîné, Rocolle, H. Caumont, B. Marquis, Bézard aîné nommé trésorier, J. Rocolle secrétaire et B. Lavigne président rapporteur). Cette commission était chargée de s'assurer auprès de MM les ingénieurs des Ponts et Chaussées, du bien fondé de l'opération et ensuite de faire approuver le projet par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne. Le 14 juin 1846, les différents intéressés furent convoqués à 1 heure, salle Lussan, pour débattre sur le rapport du Président, B. Lavigne. Celui-ci n'avait pas ménagé sa peine. Après une description dithyrambique des Ramiers « *Depuis un temps immémorial, il existait, à une demi-heure et au nord du village, une petite plaine inculte et sablonneuse, formée par les dépôts successifs de la Garonne et que l'on appelait les Ramiers. Cette plaine fut, il y a environ 60 ans, divisée en portions égales et concédée par la communauté à tous les habitants... Il apparut quelques hommes intelligents qui, mus par l'amour du travail et de la postérité, surent arracher à ces terres, le secret de leur magique fécondité... elles sont aujourd'hui, le jardin de Toulouse* ». L'orateur poursuivit : « *Messieurs, ces Ramiers qui font à nous tous, directement ou indirectement notre orgueil, notre indépendance, notre bien-être ; ces ramiers qui nous ont arrachés à la servitude et à la misère, la Garonne menace sérieusement de les emporter...*

Aussi, la commission, persuadée de vos bonnes intentions et de vos lumières, vous propose-t-elle, dans l'intérêt de tous et de chacun, d'entreprendre un travail qui demeure à nos enfants, comme un puissant témoignage de votre sollicitude pour leur avenir et leur prospérité. »

L'orateur passa ensuite à la partie « technique » de l'ouvrage à entreprendre : « *Ce travail énorme et onéreux pour un seul homme, deviendrait, pour nous, d'une facile exécution ; car l'union fait la force, et ce que ne peuvent faire dix hommes, cent le font. Il consisterait dans la construction, sur la rive gauche de la Garonne, depuis la maison Lacroix jusqu'au fond de la Petite-Mathe, d'un mur en chaux hydraulique et cailloux, destiné à s'opposer aux affouillements du fleuve qui,*

RAPPORT

SUR

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE UN MUR

POUR

LA DEFENSE DES RAMIERS.

En-tête du rapport de Monsieur Lavigne et noms des membres de la Commission

Les Membres de la Commission,

MM. J. BÉGUÉ aîné, L. LAUX, J. ROCOLLE, J. SURAN aîné, ROCOLLE,
H. CAUMONT, B. MARQUIS, BÉZARD aîné, trésorier; J. ROCOLLE,
secrétaire; LAVIGNE, président rapporteur.

tous les ans, entame la rive et menace de se faire jour à travers les Ramiers... Ce mur, construit dans la berge, conformément aux rapport et plan de MM les ingénieurs des Ponts et Chaussées, approuvés par Monsieur le Préfet, aurait, dans les divers points de son étendue, de 80 à 60 centimètres de base, sur 1mètre 50 à 2 mètres de hauteur et de 40 à 50 centimètres de couronnement, en suivant en dehors, une inclinaison régulière. La dépense, d'après les calculs de Messieurs les ingénieurs et les nôtres, se porterait, à part la main d'œuvre, à une somme de 25 à 30 mille francs. Huit à dix ans suffiraient à l'exécution de ces travaux.

Pour compléter ce travail et pour s'opposer à toute invasion de la Garonne dans les Ramiers, on élèverait au nord et au levant, partout où il serait nécessaire, des tertres de hauteur et de forces diverses, afin que le reflux des eaux ne puisse endommager les récoltes pendantes ». Chaque propriétaire s'engagea à verser 2 francs par mèseillade (1/2 arpent) de terre et à fournir 2 journées de travail.

La faible hauteur de ce mur(1m 60) n'empêchera pas l'inondation des



Vestiges de la digue de Soeur Hildegarde en aval du pont de Blagnac

Quinze Sols mais les protégera du courant furieux du fleuve cherchant à retrouver son ancien lit. Les travaux furent rapidement achevés et une crue au printemps 1847 attesta de la solidité de l'ouvrage.

La crue de 1855 (6,20 m) qui ruina le moulin Naudin convainquit les derniers sceptiques de l'utilité de la digue « Lavigne » : le 4 décembre 1856, le conseil municipal décida de prolonger l'ouvrage et vota un « crédit de 800 francs pour un atelier de charité à établir cet hiver ayant pour objet de prolonger le mur en béton, qui a été construit pour la défense des ramiers (Quinze-Sols). A condition que les propriétaires de ces ramiers pourvoient aux moyens d'une souscription volontaire aux frais d'acquisition de la chaux » (le sable et le gravier étaient à portée immédiate NDLR). Chaque propriétaire versa 75 centimes et s'engagea pour une journée de travail. Le nouvel engagement fut souscrit pour deux années consécutives et l'on décida dans la foulée d'édifier une levée de terre de cinq kilomètres de long pour enclore définitivement les Quinze-Sols. Cette levée de terre ou turcie fut élevée en moins de 15 jours !!! Elle existe encore de nos jours.

Le « mur Lavigne » ayant fait ses preuves, cela donna des idées à Sœur Hildegarde, supérieure du couvent des Trappistines qui venaient de s'installer au château Compans.

En août 1856, elle déposa une demande d'autorisation afin de construire une digue de 2,50 m de haut entre le pont de Blagnac et la prise d'eau du moulin (pompage de l'ancienne usine de traitement des eaux). L'autorisation lui fut accordée ainsi que celle de prélever dans le fleuve les sables et graviers nécessaires. On peut encore apercevoir quelques vestiges de ce mur en aval du pont actuel. De même M. Jean-Pierre Debax qui avait acheté à M. Ternaux Compans les terres basses du Ramier, souhaita les protéger contre les crues du fleuve, celle de 1855 lui avait emporté 4 (!) hectares de bonnes terres. En 1873, il fit construire un garde terrain qui eut une existence fort brève. La crue millénaire de 1875 emporta le garde terrain et une partie du sol qu'il devait protéger. Des vestiges des pieux de ce garde terrain sont encore visibles dans la Garonne, en basses eaux, à hauteur du couvent.

Les travaux de protection des Quinze Sols ayant fait la preuve de leur efficacité, il fallut les entretenir. Le 21 mars 1863, avec l'autorisation du Préfet de la Haute-Garonne, fut créé un syndicat réunissant les propriétaires intéressés par les travaux pour la conservation des Ramiers (Quinze Sols).



Les restes du garde terrain de M. Debax servent aujourd'hui de perchoir aux cormorans.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.

**TRAVAUX DE DÉFENSE
DU
BAMIER DE BLAGNAC.**

Organisation d'un Syndicat. -- Projet de Règlement d'administration publique. -- Plan parcellaire indiquant le périmètre supposé de l'association, et le détail parcellaire des propriétés qu'on propose d'incorporer dans le Syndicat. -- Avant-projet des travaux.

AVIS

UNE ENQUÊTE d'utilité publique est ouverte dans l'arrondissement de Toulouse sur le Projet ci-dessus indiqué.

Les Pièces de ce Projet seront déposées dans les Bureaux de la Préfecture (1^{re} Division), à Toulouse, où un registre sera ouvert pour recevoir les observations du Public, tous les jours de midi à 3 heures, les jours de fêtes exceptés, à partir du 12 Juin prochain, jusqu'au 1^{er} Juillet suivant inclusivement.

Toulouse, le 22 Mai 1862.

Le Prefet de la Haute-Garonne,

BOSELLI.

Trouver. Typographe de B295 et 1884, rue St-Benoit, 44

Une commission de sept personnes fut chargée d'administrer le syndicat : MM. Prosper Ferradou, Jean-Michel Darolles, Jean-Baptiste Bosc, Jean Cassagne dit Melou, François Hérisson, Jean Bégué aîné, Gilles Suran. M. Ferradou fut nommé président, M. Bosc directeur.

Les débuts du syndicat furent laborieux. M. Ferradou ayant cédé son poste de président à M. Rocolle, il y eut certainement des désaccords, car le 17 décembre 1870, dans un courrier adressé au syndicat, M. Bézard demandait la démission de M. Rocolle pour « immobilisme ». Le temps passant, le syndicat put fonctionner normalement, entretenir et réparer, après chaque crue de la Garonne, les dégâts causés aux digues et turcies.

Le syndicat fut aussi chargé de la surveillance et de la police. M. Thébaut fut le dernier garde chargé de ce rôle. En 1928, le président du syndicat se plaignit auprès du Général commandant la garnison de Toulouse des dégâts commis par la troupe qui prenait les digues pour un champ de manœuvre. Le Général Ménard répondit qu'il avait donné des ordres pour que cela cesse.

Les années 1936/1938 – M. Mignard étant président du syndicat – virent s'ouvrir deux importants chantiers. Le renforcement de la digue par des blocs en béton de 0,30 x 0,30 x 0,30. Le chantier fut assuré par MM. Tranier et Autané maçons à Blagnac.

Cinq épis en maçonnerie sont construits dans le lit du fleuve, par l'entreprise Bianchi de Toulouse, afin de détourner le courant de la berge et protéger la digue des affouillements. M. Bianchi venu à Blagnac pour établir son devis, ne put accéder à la berge, en raison d'une crue du fleuve. Il dut repasser.

Les événements 1939-1945 mirent le syndicat en sommeil et il fallut la crue du 2/3 février 1952 et les gros dégâts causés à la digue, pour que le syndicat reprenne son activité.

Cinq millions de francs furent nécessaires pour remettre la digue en état. L'État prit 4 millions à sa charge, le département 500000, les 500000 restant à la charge du syndicat dont les finances n'étaient pas en mesure de supporter pareille somme. Ce fut avec un prêt de la commune, 300000 francs à 1 % remboursables en 5 annuités de 61812 francs, que le dossier put être bouclé. Les travaux furent exécutés en 1955/1956. Le prêt remboursé, le syndicat fut mis en sommeil pendant les années 1961/1965. Mais le trafic

des entreprises extrayant sables et graviers ainsi que celui des camions d'ordures de la ville de Toulouse (80 à 85 camions par jour) causait de gros dégâts à la digue. Aussi la municipalité de Blagnac demanda de relancer le syndicat. Le 3 juillet 1965, un nouveau bureau fut constitué avec Pierre Daubèze pour président. La taxe fut fixée à 10 francs par hectare de terre et 10 francs par habitation, situés dans le périmètre suivant : le Sesqua, les Clauzures, les Prés, les Saoulous, la Clède, les Courtes, les Riches, les Bouzigues, le Tiers Etat, le Tiers Etat est, plus les quartiers Barrieu et Pecette. La taxe était du même montant qu'en 1932, mais le franc lourd était passé par là. Au fil des ans, le Ramier vit s'édifier les deux stades, la piscine et l'on avait prévu la future usine de traitement des eaux. Pour protéger tout cela des débordements du fleuve, la municipalité décida de construire une digue partant du monastère des Dominicaines, pour aboutir à la hauteur de l'île de Pecette sur une longueur de 1460 m avec une hauteur variable de 1 à 5 mètres. 34000 m³ de terre furent nécessaires pour un coût total de 1 million de francs (200 000 à la charge de l'Etat, 200 000 à la charge du département, le reste à la charge de la commune avec un emprunt sur 20 ans au taux de 7%).

La mise en service de cette digue rendant inutile le syndicat de la Garonne, celui-ci fut dissout le 29 février 1979. Le solde comptable de 5649,39 francs fut remis à la commune ainsi que la propriété de 3 hectares 88 ares et 92 centiares représentant l'emprise de la digue des Quinze Sols.

La digue de 1976 protégeant les Ramiers causa quelques soucis lors de la crue de mai 1977. Il fallut la renforcer en toute hâte à la hauteur de la grande allée du Ramier.

Les travaux 2002/2003 avaient pour objet de la surélever (0,70 m), la renforcer et la prolonger pour protéger le quartier des Saoulous.

Georges LAPOUTGE

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac Série 0
- Archives départementales de la Haute-Garonne Série S
- LAVIGNE (Bertrand) - « Histoire de Blagnac » 1873
- M. ROCOLLE (J-L)
- Archives familiales

BLAGNAC, PETIT VILLAGE : franges et pompons

La passementerie devient une spécialité blagnacaise au cours du XIX^e siècle sans atteindre toutefois l'importance du blanchissage du linge ou du maraîchage.

Dans le monde, ce métier ou plutôt cet art remonte à la plus haute antiquité : des vestiges ont été trouvés dans les temples Incas, les tombeaux des Pharaons....

Chez nous, son apogée en terme de qualité se situe sous Louis XV et Louis XVI. Très en vogue, durant le Premier Empire, elle est omniprésente sous Louis-Philippe et Napoléon III. A cette époque, on en met partout. Elle embellit, non seulement, les

demeures des notables, mais aussi, l'intérieur des carrosses, les harnais, les uniformes militaires, les vêtements ecclésiastiques...

A Blagnac, le nombre de passementiers ou de passementières reflète bien ces tendances. Au moment de la Révolution on ne compte que deux passementiers : Jean Gaspard Bastide et Dominique Tranié. Ce nombre va croissant pour atteindre la vingtaine en 1846 et dépasser largement la centaine dès 1856.

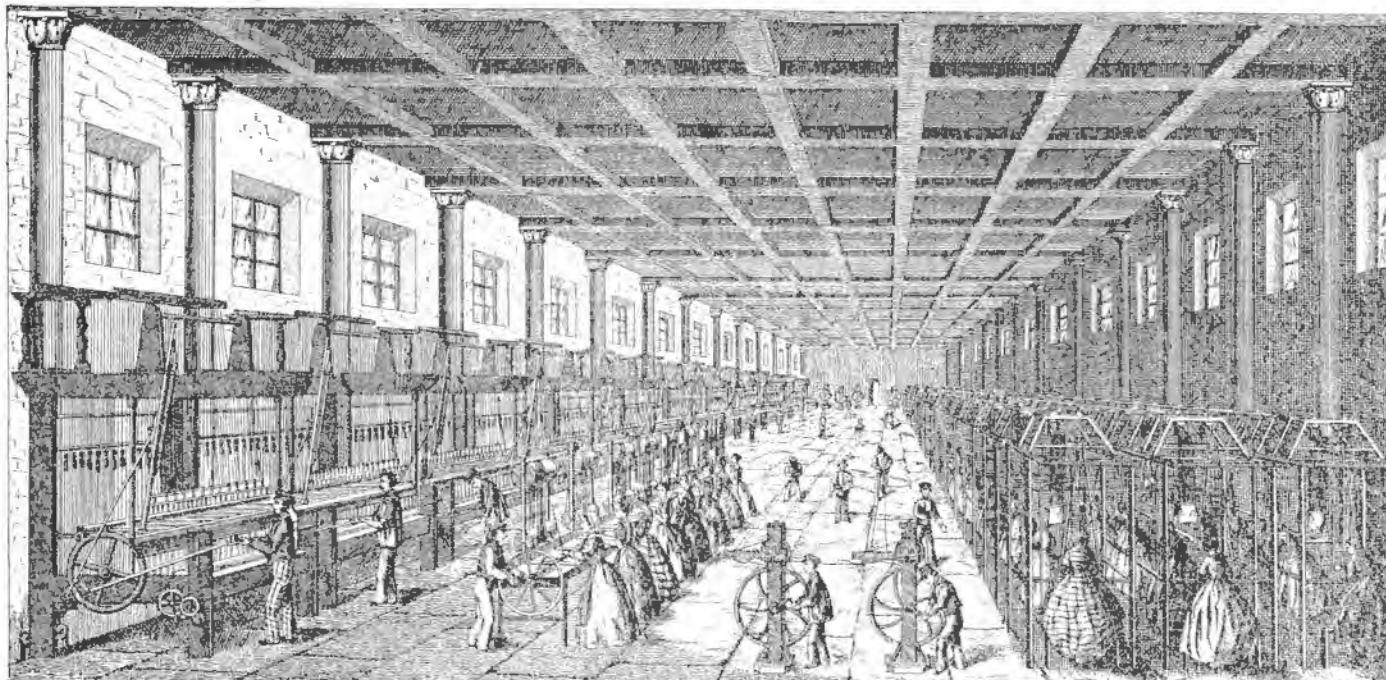
Certains Blagnacais préfèrent la fabrication « industrielle » et montent, comme bien d'autres, une manufacture à Toulouse.

Les Debax en sont un bon exemple. Jean-Pierre Debax quitte sa maison de la rue Saint-Exupère en 1830. Tout en restant propriétaire terrien à Blagnac, il devient « négociant ». Son fils cadet, Alexandre, prend la relève de la petite entreprise paternelle et se consacre au « commerce de fils, coton, passementerie ».

Par contre, Félix l'aîné, s'installe à son compte, toujours à Toulouse, pour confectionner la passementerie mécaniquement. Au décès de son père en 1881, il hérite du domaine blagnacais qui s'étend de la Garonne presque jusqu'à la rue du Docteur Guimbaud et devient maire de Blagnac de 1884 à 1900. Il n'abandonne pas pour autant sa « manufacture de passementerie pour meubles ».

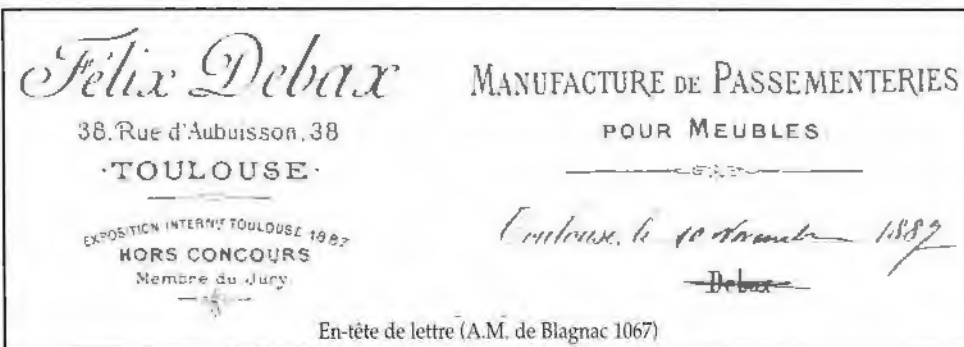
Le déclin de ce métier s'amorce à Blagnac dans les années 1880. Les passementiers et passementières ne sont plus que 6 en 1890, 3 en 1914, 2 durant la Seconde Guerre Mondiale. Les bouleversements qui suivent ces « années noires » entraînent dans notre ville la disparition définitive de ce métier essentiellement manuel. Par exemple, les Delmas, passementiers depuis plus de

MANUFACTURE DE PASSEMENTERIES POUR MEUBLES.



J.^e DUNAC, Place Rouaix, 10, TOULOUSE.

Une manufacture au XIX^e siècle (coll. Jacques Sicart)



50 ans, rue Pasteur, travaillant en famille pour « La Compagnie Française » à Toulouse, cessent toute activité par manque de commandes. Leur métier Jacquard se tait et, emporté avec les autres machines, laisse le vide dans le petit atelier.

Une Blagnacaise, trop jeune pour avoir exercé ce métier a vu sa mère et des voisines travailler aidées parfois par les hommes les plus âgés de la famille. Elle a eu la gentillesse de raconter ses souvenirs :

« Les cotons de différents diamètres et aux couleurs assez neutres : blanc, écru, beige, vert foncé,... venaient d'un magasin de la rue des Paradoux à Toulouse.

Le premier travail consistait à défaire les écheveaux afin de garnir les bobines. Pour cela l'écheveau était placé sur un dévidoir rudimentaire formé de roseaux

entrecroisés et attachés par des cordes à un pied de bois. Celui-ci était solidaire du « tour » : large planche très solide soutenant une grande roue.

En tournant la manivelle, travail très pénible, les fils s'enroulaient sur de grosses bobines en bois d'une douzaine de centimètres de long ou sur des canettes.

Des artisans locaux ou



Emplacement de l'atelier Delmas (Photo Ph. Garcia)

le chef de famille fabriquaient entièrement à la main ces tours et leurs pieds en bois massif.

Les bobines étaient ensuite disposées sur le métier à tisser proprement dit : sorte de cage cubique de 2,50 mètres de haut faite de piliers et de traverses en bois.

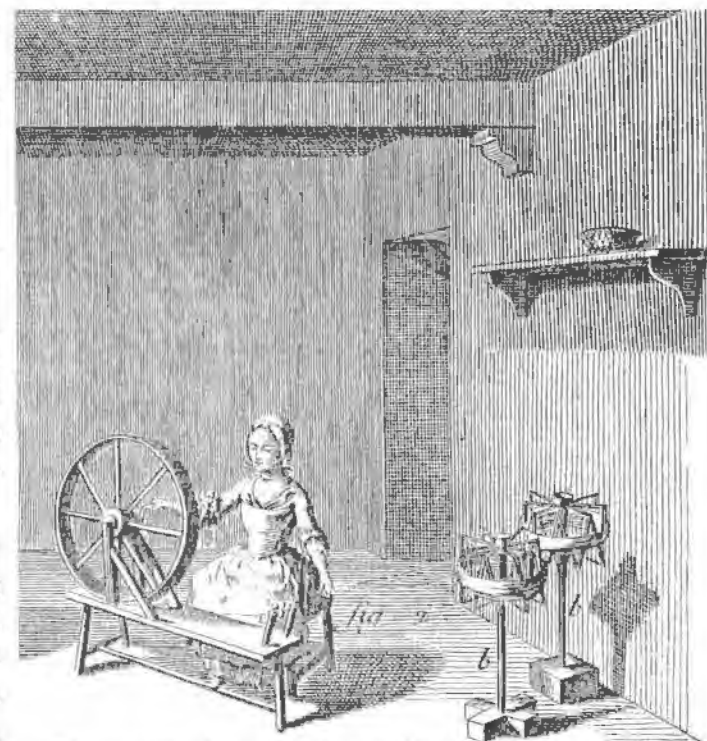
La passementière s'asseyait sur le banc tenant à ce métier. Elle appuyait alternativement sur les pédales reliées aux bobines par des courroies.

Ces pédales étaient étroites, un peu comme les planches d'un tonneau. Selon le dessin à réaliser, assez simple en général, la passementière appuyait sur la pédale correspondant à la couleur désirée. Ses pieds allaient de l'une à l'autre de ces pédales qui montaient ou descendaient, tandis que ses mains poussaient, entre les 7 ou 8 fils, la navette pointue aux deux extrémités et évidée pour contenir la canette en buis.

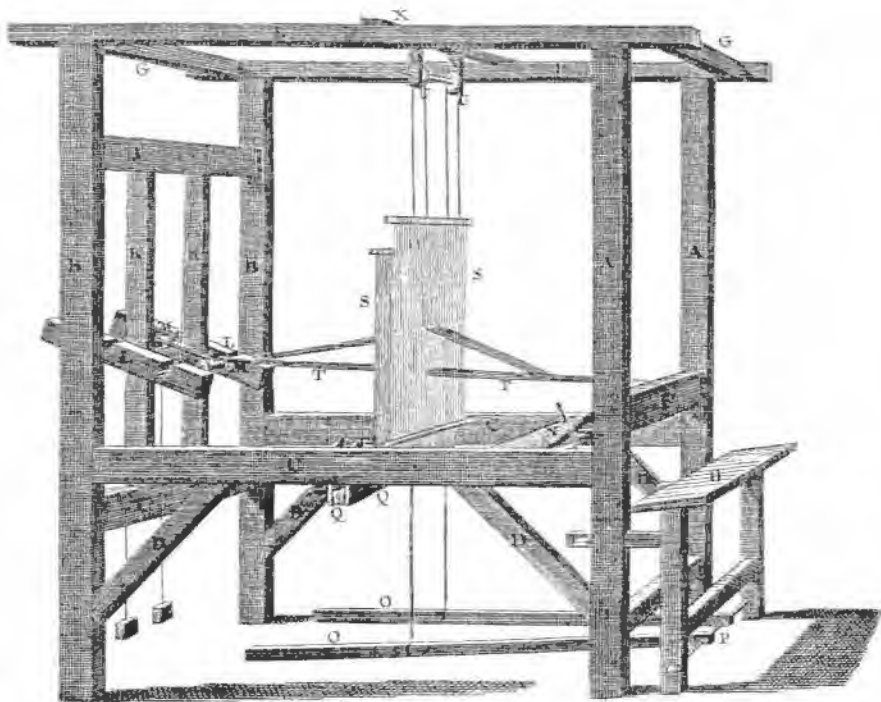
Grâce à ce va-et-vient se dessinait peu à peu le galon appelée « crête » ou « tête » et qui mesurait, en principe, 20 ou 50 mètres.

A partir de ces crêtes tenues par des bouts de bois, il fallait, en travaillant en rond, confectionner des franges ou des glands. Les mains agiles maniaient alors crochets et aiguilles, croisaient les fils, faisaient les noeuds. C'est ce que l'on voit à gauche de la photo où Etienne Roques et Bernadette Caoué s'activent et où il y a de la place pour trois et même quatre.

Des franges peu compliquées ornaient ainsi le galon à raison de 3 à 5 mètres par



Dévidoir et "tour" (extrait de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert)



Métier à tisser les galons à peu près semblable à celui des passementières blagnacaises
(extrait de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert)

jour. Il pouvait aussi être garni de « rebufet » : boules ou pompons gros comme une olive qui pendaient groupés par 3 ou 4. A droite de la photo « Méningette » Dumont tord les fils et le galon se termine alors par des sortes de cordelières.

Il fallait plusieurs jours de travail pénible et minutieux avant de rapporter à Toulouse les pièces demandées payées quelques centimes le mètre. Heureusement, elles ne pesaient pas lourd car le trajet se faisait à pied ou en tramway. Le magasin vendait les galons pour border les rideaux ou servir d'embrasses.

La simplicité des motifs caractérisait la passementerie blagnacaise artisanale.

La mécanisation a fait disparaître ce métier très prenant et peu rentable».

Aujourd'hui, exécutée industriellement hors de nos murs, la passementerie reste un élément décoratif apprécié dans l'ameublement et par les stylistes de mode.

Suzanne BÉRET



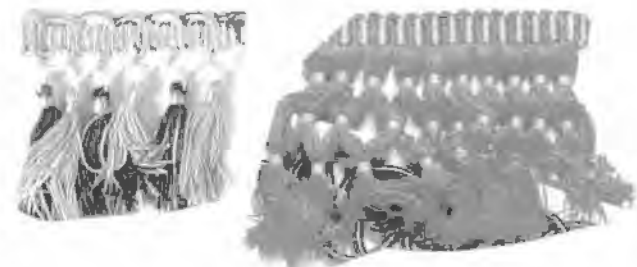
Des passementières blagnacaises au travail sur la place de l'église (coll. R. Espanol).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- . Archives municipales de Blagnac.
Série F : Recensements des 19 et 20 siècles.
- . Archives municipales de Toulouse.
Annuaire de la Haute-Garonne de 1890 à 1944.
- . Sites internet :
auverasoie.com/passementerie
sahuc.com

MACCHIAVELLI (Mariarita), "Décor avec la passementerie", traduit de l'italien, Ed. Celio, Paris 1997.

Je remercie infiniment les personnes qui m'ont donné des renseignements sur ce métier et tout particulièrement Madame Louise Delpech.



BLAGNAC ET LA LOI DE 1905

Loi relative à l'Organisation des Cultes

LOI relative à l'organisation des Cultes.

Du 18 Germinal, an X de la République une et indivisible

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, BONAPARTE, premier Consul, **PROCLAME** loi de la République le décret suivant, rendu par le Corps législatif le 18 germinal an X, conformément à la proposition faite par le Gouvernement le 15 dudit mois, communiquée au Tribunat le même jour.

DÉCRET.

LA convention passée à Paris, le 26 messidor an IX, entre le Pape et le Gouvernement français, et dont les ratifications ont été échangées à Paris le 23 fructidor an IX [10 septembre 1801], ensemble les articles organiques de ladite convention, les articles organiques des cultes protestants, dont la teneur suit, seront promulgués et exécutés comme des lois de la République.

CONVENTION entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII, échangée le 23 Fructidor an IX [10 Septembre 1801].

LE PREMIER CONSUL de la République française, et sa Sainteté le souverain Pontife Pie VII, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Le premier Consul, les citoyens *Joseph BONAPARTE*, conseiller d'état, *CRETET*, conseiller d'état, et *BERNIER*, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs ;

Sa Sainteté, son éminence monseigneur *Hercule CONSALVI*, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Agathe ad Suburram, son secrétaire d'état ; *Joseph SPINA*, archevêque de Corinthe, prélat domestique de sa Sainteté, assistant du trône pontifical, et le père *CASELLI*, théologien consultant de sa Sainteté.

Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté la convention suivante :

Le Gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment, le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les Consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

ART. I.^{er} La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France : son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

II. Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusent à ce sacrifice commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante.

IV. Le premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

En effet, depuis un peu plus de cent ans, la France vivait sous le régime de cet accord entre l'Etat français et le Vatican. C'est le 8 avril 1802, (18 germinal an X) que le Corps législatif de la République française adopte ce texte signé neuf mois plus tôt par le Premier Consul, Napoléon Bonaparte et par le pape Pie VII. C'est le six décembre 1905 qu'il est aboli.

« Le Concordat aura duré cent-trois ans sept mois et douze jours » (La Dépêche du lundi 11 décembre 1905)

Camille Pelletan, homme politique, Radical-socialiste, ancien Ministre du gouvernement Combes, décrit, à sa manière, dans « La Dépêche » l'acte de naissance de ce Concordat :

« *Causerie* »

« le 18 avril 1802 ¹

Ce jour-là les Parisiens eurent un curieux spectacle : ils virent l'ancien régime sortir de son tombeau. Le coup d'œil était nouveau et étrange pour les habitants du Paris de la Révolution...

... dès huit heures du matin un cortège assez singulier parcourait les vieilles rues de la grande ville révolutionnaire. On y reconnaît Monsieur le Préfet de police, les maires, les adjoints, les commissaires, les juges de paix, escortés des détachements de cavalerie dans un grand tapage de trompettes. La police était chargée d'annoncer aux passants que la religion de Saint Louis et de Louis XIV était rétablies en France, digne messagère de la foi catholique d'un Bonaparte...

... à onze heures, nouveau cortège. Croix en tête, le Nonce revêtu de la pourpre cardinalice s'avancait à la tête de son petit bataillon de prêtres diplomates. Derrière

Durant l'année 1905, alors que les remous de l'affaire Dreyfus étaient loin d'être apaisés malgré l'imminence de la réhabilitation de ce dernier, la France allait-elle se lancer dans une nouvelle grande querelle, celle de l'abolition du Concordat ?

lui marchaient en grand costume les archevêques, et les évêques fraîchement investis par le pape... il n'en était pas un qui, à un titre ou à un autre ne représentât la nouvelle mainmise sur la France, de cette cour de Rome...

Puis on eut la surprise de voir défiler les somptueux carrosses du sacre de Louis XVI redorés par la circonstance... »

Comme dans toutes les communes de France, la population de Blagnac devait être divisée en quatre ou cinq courants politiques qui s'affrontaient lors des multiples joutes électorales émaillant la vie des citoyens. L'un des enjeux concernait un grave problème de société et de choix philosophiques, surtout défendu par les républicains, celui de l'indépendance de l'Etat par rapport aux religions, et plus particulièrement par rapport à la religion catholique. Or, si la presse nationale, les partis politiques, les chefs de file des grands courants de pensée s'investissaient à qui mieux mieux sur ce sujet, la population de province, tout au moins dans la région toulousaine au vu des documents que l'on peut consulter, semblait bien peu concernée par ces préoccupations.

En cette fin d'année 1905, le grand journal local radical-socialiste, « La Dépêche » consacre très souvent la première page, à des éditoriaux enflammés contre l'Allemagne et la politique de ses dirigeants, contre les « antimilitaristes » ou contre ses « irréductibles adversaires » : les socialistes... et Jean Jaurès. Mais cependant, en deuxième page le quotidien rapporte chaque jour, quasi en extenso, le compte rendu des débats au Sénat sur la Loi de séparation des églises et de l'Etat.

On découvre, à travers les interventions des sénateurs conservateurs, toutes les catastrophes qui ne vont pas manquer de s'abattre sur la France si ce texte « impie » est voté :

« Le projet actuel n'est là que pour matérialiser son acte de décès (au concordat) On veut assurer la destruction de l'Eglise catholique et ne laisser subsister que des groupements culturels nationaux : un duel va s'ouvrir entre la République sans Dieu et la Vraie République... » (M. de Marcère, Sénateur).

Mais la Dépêche relate aussi parfois, à l'occasion de comptes rendus d'évènements locaux, des prises de position de citoyens dans les communes environnantes. Ainsi, dans le journal du 11 décembre, on apprend que « le citoyen Couderc, (candidat radical aux élections législatives) a à

Castelginest, développé un vibrant hommage au Petit Père Combes qui a su par sa fermeté rendre inévitable la séparation des églises et de l'Etat ».

Quant au journal conservateur « Le Télégramme », il n'hésite pas à appeler à sa rescousse le défunt Jules Ferry, en produisant des extraits de ses discours dans lesquels lui, le laïque, exprimait des réticences à l'encontre du projet de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est par exemple le cas pour cet article paru le dimanche 26 novembre 1905 citant Jules Ferry : « *Je crois que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « loin d'être un élément d'apaisement » loin d'apaiser la question religieuse, la porterait « plus vive et plus intense » jusqu'au sein même de la famille. J'estime que cette séparation « loin de fortifier l'Etat, ne pourrait que l'affaiblir et ne fortifier que les passions ».*

(Discours prononcé à Saint Dié le 12 septembre 1881).

Et encore Jules Ferry dans le même journal, édition du 7 décembre 1905, « *... Dans ma conviction profonde cette substitution (la séparation) d'un régime absolument nouveau, absolument contraire non seulement aux croyances d'un grand nombre de Français – il y a quelque chose de plus fort que les croyances aux habitudes, aux traditions de la race, à l'instinct populaire même, - ce serait, Messieurs, la guerre religieuse apportée non seulement dans la commune, par la rivalité plus vive que jamais du maire et du curé, mais la guerre religieuse au foyer domestique ».*

(Jules Ferry, le 21 décembre 1888, discours devant l'Association Nationale républicaine).

Mais quelle était l'atmosphère à Blagnac en ces premières décennies de la Troisième République ? Si les comptes rendus des délibérations du Conseil municipal ne font jamais ouvertement état des inévitables prises de bec qui ne devaient sûrement pas manquer, on peut néanmoins à leur lecture en déduire la position de la majorité de ses membres.

Ainsi la délibération du 22 juin 1890 rapporte « *Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'en présence de la concurrence que fait l'école libre à l'école communale laïque de Blagnac, le Conseil Municipal, sur sa proposition, vote une crédit de cent soixante francs qui sera donné à Monsieur l'Instituteur afin que les élèves qui fréquentent son école soient gardés jusqu'à six heures et demie du soir et que des cours supplémentaires leur soient donnés ».*

A la même époque, c'est le legs de Bertrand Lavigne : « *Je donne et lègue à la commune de Blagnac, pour être possédant la bibliothèque de l'école laïque de garçons, tous les livres et manuscrits compris sur le catalogue que l'on trouvera dans le tiroir de l'armoire...* »

... Mais si jamais cette école cessait d'être laïque et passait sous la direction d'un congréganiste quelconque, j'entends que tous ces livres et manuscrits passent immédiatement dans les archives de la commune² ».

Par ailleurs on sait que le Corcordat mettait l'entretien des édifices religieux ainsi que les presbytères à la charge des communes.

Or il faut savoir combien peu empressée est la municipalité de Blagnac, avant décembre 1905, pour assurer la prise en charge des dépenses concernant les biens ecclésiastiques. Esprit laïque et républicain ou réticence paysanne à lâcher les cordons de la bourse ? Toujours est-il qu'on retarde le plus possible les échéances inévitables. Le presbytère et l'église ont-ils besoin de réparations urgentes ? On laisse traîner, on hésite, on tergiverse, si bien qu'à la séance du mois de novembre 1891, par exemple, le conseil municipal, ne pouvant plus reculer, vote, après ce qui ressemble fort à un marchandage entre les républicains et les conservateurs, une subvention de 299 francs pour les travaux les plus pressants au presbytère³.

Au mois de mai 1896, il est toujours question de travaux urgents à l'église ; en février 1897 on en reparle encore et le 7 mars 1897 on vote un crédit de 400 francs pour l'ensemble des réparations de l'église et du presbytère alors que le devis se monte à plus de 900 francs.

Mais en août de cette même année, les travaux devaient avoir du mal à être conduits à terme puisque le conseil municipal examine la demande d'une somme supplémentaire de 161 francs.

Les sœurs de la Charité de l'Instruction Chrétienne d'Autun, demandent-elles l'autorisation d'établir une école à Blagnac (en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1901) ? Leur demande est repoussée par le Conseil Municipal après deux tours de vote⁴.

Par contre, le 8 août 1903 le Conseil municipal, constitué par une majorité nouvelle, décide, sans hésitation aucune, l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de filles car l'école congréganiste doit fermer en application de la Loi sur les associations religieuses. Les élèves de l'école tenue

par les sœurs de Nevers viendront donc grossir les effectifs de l'école laïque. Et c'est sans problème que les sommes nécessaires à cette ouverture sont votées par le Conseil municipal.

Et la vie va son train dans le village sans que les archives, celles officielles du moins, laissent supposer que la Loi sur la « séparation » débattue à Paris soit au centre des préoccupations des habitants.

Le 7 décembre 1905 un titre barre toute la une du journal « La Dépêche ».

« LA LOI DE SEPARATION EST VOTÉE »

Mais l'éditorial, en première page, sur trois colonnes, signé par Clémenceau, est consacré à Guillaume II, trois autres colonnes développent « une vieille question : la langue universelle ». Le texte intégral de la loi se retrouve sans commentaire en deuxième page.

Et à Blagnac, le dix décembre soit trois jours après le vote de la loi, une réunion électorale en vue des élections législatives a lieu salle Barthes, en présence de trois cents personnes. (La Dépêche 11 décembre). Le candidat radical socialiste, soutenu par « La Dépêche », un certain Couderc, fait l'exposé de son programme, puis il répond aux questions des personnes dans la salle.

... Et ce qu'on lui demande porte essentiellement sur l'augmentation du « droit de place », un sou par botte, concernant la vente des asperges !

En fin de débat, « des socialistes interviennent alors et posent des questions qui ne sont que la réédition de celles qui lui ont été déjà adressées et auxquelles il a déjà répondu ».

Deux questions cependant méritent d'être notées.

L'une de ces questions concerne directement le candidat. Qu'en est-il, pour lui du « non-cumul des retraites » ? Celle de député, s'il est élu, avec celle d'employé de la mairie de Toulouse qu'il est toujours à ce moment-là... ?

L'autre, enfin, concerne la récente Loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

« Le même citoyen, socialiste, parlant de la loi des séparations des églises et de l'Etat se demande si, maintenant que nous sommes débarrassés de la robe noire, nous n'allons pas être asservis par la robe rouge de la franc-maçonnerie ». Couderc répond en quelques mots à ses interpellateurs.

Ce qui est intéressant dans le compte rendu de cette réunion électorale tenue à Blagnac, c'est que l'article consacre 74 lignes au problème des asperges, 20 lignes à celui du « cumul » et à peine 6 lignes à celui de la « séparation ».

Et « la réunion prend fin après divers incidents d'ordre local et le vote d'un ordre du jour de confiance au citoyen Couderc » (La Dépêche du 11 décembre 1905).

Ainsi, ces joutes éditoriales, par journaux interposés, ne semblaient avoir que peu d'effet sur les habitants de Blagnac et sans doute d'un grand nombre de communes de France, au moins dans un premier temps. Mais lorsque les mesures d'application devinrent effectives, notamment au moment des « inventaires » alors, l'émotion auprès d'une bonne partie de la population fut importante et entraîna de vives réactions et des incidents, qui ne cessèrent qu'avec le début de la guerre le 3 août 1914.

Mais ceci est une autre Histoire.



Lucien ALEMANNI

¹ en réalité il s'agit du 8 avril 1802 (18 Germinal an X)

² toutefois cette bibliothèque, longtemps entreposée dans une pièce ayant servi de secrétariat à la mairie, (C.M. de juin 1891), ne sera mise à la disposition des lecteurs qu'en 1912.

Conseil municipal du 2 juin 1912 : « le conseil prenant en compte une demande de Monsieur Rebufat, secrétaire du comité socialiste de Blagnac, décide que les ouvrages composant la bibliothèque, légués à la commune par Monsieur Lavigne seront désormais à la disposition des lecteurs qui le demandent ».

délibération de novembre 1891 :

Le maire, Félix Debax, expose les réparations à faire :

... D'après le mémoire de Monsieur Aussal, maçon charpentier à Blagnac,

Réparations nécessaires 299 F

Réparations complètes 952,86 F

Le presbytère est très délabré, les murs sont en brique crue et menacent ruine. Si on démolit, les murs mitoyens sont sans solidité et dans ce cas, 299 F seront insuffisants. C'est trop peu de chose....

Dans ce cas ne vaudrait-il pas mieux attendre que Monsieur le desservant réclame les réparations à Monsieur le Préfet et que le Conseil de préfecture décide quelle importance réelle elles devraient avoir.

Monsieur Rivet préfère ne pas attendre.

Monsieur le Maire propose d'effectuer les réparations les plus urgentes, mais pas plus de 200 francs. Après diverses observations on s'arrête à la somme de 299 francs.

³ délibération du 29 décembre 1901,

« Premier tour :

Pour : 5 voix,

Contre 6 voix,

Blanc 2 voix,

Douteux 1 voix

Deuxième tour :

Pour 5 voix

Contre 8 voix

Blanc 1 voix ».

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.
(Publiée au Journal officiel du 11 décembre 1905).

TITRE PREMIER
Principes.

ARTICLE PREMIER - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

TITRE II
Attribution des biens. - Pensions.

ART. 3.- Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif.

1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;

2° Des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

UN BATIMENT "MODERNE" LA "NOUVELLE ÉCOLE DE FILLES"

Rue Sarrazinière, un ensemble de trois bâtiments en briques apparentes attire les regards. Ses courbes harmonieuses contrastent aussi bien avec les maisons traditionnelles qu'avec les murs en béton qui l'encadrent. C'est la « nouvelle école des filles » conçue et réalisée par l'architecte Thuries dans les années 30, pour remplacer celle de la place Hérisson devenue insuffisante devant l'accroissement rapide de la population (30 % en 10 ans – 2500 habitants prévus prochainement).

Architecture et esthétique "modernes"

Cette école est un exemple particulièrement réussi d'une architecture moderne affirmée mais qui ne se veut pas radicalement en rupture avec la ville ni avec les influences régionales. De nombreuses caractéristiques de cette architecture se retrouvent ici comme l'usage du béton dans la structure porteuse, les poteaux, les corniches et bandeaux, les linteaux, la galerie couverte donnant accès aux classes – la recherche de l'éclairage naturel et de l'aération maximum dans une période d'hygiénisme antituberculeux où l'exposition à l'air et au soleil était la seule thérapie connue avant la découverte des antibiotiques – les grandes ouvertures des classes, des logements, ou l'image des toits-terrasses donnée en masquant la toiture de tuiles avec des acrotères.

Modernité aussi dans l'esthétique qui fait dominer les horizontales, image du mouvement dans une société qui s'ouvre à la mobilité : -grille de clôture, bandeaux horizontaux, terrasses ; fenêtres des classes comme celles des logements visuellement regroupées en ensembles horizontaux. La continuité des façades courbes tend à faire disparaître les angles ; à l'horizontale s'ajoute ici l'influence du style



« paquebots » qui sillonnaient alors la planète, vecteurs mythiques des débuts de la « mondialisation » par la domination coloniale européenne.

Influences classiques et régionales

Cette modernité affirmée de l'œuvre de Thuries est tempérée d'influences classiques et régionales. La composition de l'ensemble est (classiquement) symétrique.

L'implantation des classes orientées est-ouest témoigne de la volonté de privilégier une façade sur rue traditionnelle, alors que l'hygiénisme de l'époque préservait l'axe héliothermique Nord-Sud, dispositif antituberculeux plus performant.

L'influence régionaliste se retrouve dans l'usage de la brique, mais il s'agit ici d'une brique industrielle plus résistante à l'érosion que la brique traditionnelle mais surtout sa mise en œuvre n'est en rien conforme aux usages locaux, joints traditionnellement en relief ou au plan de la brique. Les joints horizontaux sont ici traités en creux tandis que les verticaux sont réduits au minimum. Ceci vient encore une fois souligner les horizontales dans le dessin de la façade.

Logement pour les maîtres, accueil des écolières

Deux maisons symétriques à trois niveaux édifiées en bordure de la rue et destinées à loger les instituteurs et les institutrices encadrent l'école elle-même, construite en retrait de quelques mètres. Les classes à un seul niveau très éclairée par de larges fenêtres de chaque côté s'allongent de part et d'autre d'une partie centrale plus élevée qui dans une courbe harmonieuse s'avance vers la rue sans l'atteindre. Face au portail, le hall du rez-de-chaussée accueille les petites écolières et les conduit vers la cour, la galerie couverte et les salles de classe. Finis les anciens couloirs longs et obscurs !

Au-delà de la modernité apparente de l'ensemble, les innovations sont nombreuses. Chacun des groupes de deux classes est équipé d'une rangée de lavabos et de vestiaires intérieurs. Des salles sont prévues pour le dessin, la couture, la gymnastique, l'enseignement ménager avec un petit réfectoire pour permettre aux enfants des métairies éloignées de prendre leur repas en étant mieux abrités. Luxe suprême, plus de poêle à allumer chaque matin mais le chauffage central ! Au-dessus du hall d'entrée, la concierge dispose d'un logement, déchargeant ainsi la directrice de tâches fastidieuses.

La guerre mondiale et l'école

Cette école conçue en 1931 était prête pour accueillir les élèves à la rentrée de 1939. Hélas ! la deuxième Guerre Mondiale était déjà déclenchée l'entraînant dans sa tourmente. Militaires ou Civils, Français, Polonais, Allemands se succèdent. La totalité des bâtiments ne sera récupérée que dix années plus tard... Mais le préau

communiquant avec celui de l'école de garçons, muré par l'armée d'occupation, ne retrouvera jamais sa fonction première, c'est aujourd'hui le « Gymnase Jean Moulin ».

Dans le décor en ferronnerie de la porte d'entrée on distingue toujours les lettres R.F. Mais l'inscription « école de filles » a disparu.

Patrimoine scolaire de notre commune

Ce bâtiment, caractéristique de l'architecture des années 1930, épargné jusqu'à nos jours par d'éventuelles restructurations mérite toute notre attention, tout comme celui qui abrite aujourd'hui la "Maison de la Solidarité", place Hérisson, édifié à la fin du XIX^e siècle pour accueillir "l'école des filles".

Bien que différents, chacun représentant l'architecture de son époque, ils témoignent tous deux d'une même volonté, celle de la III^e République : assurer dans notre pays l'accès à l'école "gratuite, laïque et obligatoire" de tous les enfants, garçons et filles.

A ce double titre, ces deux bâtiments peuvent prétendre à leur inscription dans le patrimoine de notre commune.

Pierre WEIDKNET

BIBLIOGRAPHIE

- Revue Blagnac Questions d'Histoire n° 8 et 9.

DROIT DE VOTE SUR ORDONNANCE

Le 29 avril 1945, les Françaises sont pour la première fois appelées à se rendre aux urnes comme les Français qui disposent pleinement de ce droit depuis l'avènement de la III^e République.

Un article fort intéressant et très documenté paru dans le dernier numéro de notre revue, a fait revivre cette journée historique.

Un autre article paru dans le numéro 9 avait évoqué la lente évolution de la condition féminine, les portraits de quelques grandes figures, dont une Blagnacaise Marguerite Lamarque, illustrant les luttes opiniâtres menées pour aboutir enfin à ce premier vote féminin.

Des documents inexplorés permettent d'apporter quelques précisions sur les dernières péripéties de cette émancipation.

DERNIERS COMBATS POUR L'EGALITE POLITIQUE

Au début du XX^e siècle la mobilisation pour le suffrage féminin prend de l'ampleur. Des groupes de "suffragettes" entreprennent de nombreuses actions, parfois violentes qui ne suscitent pas un écho très favorable dans le public.

Des associations plus modérées se forment et se développent rapidement, telle l'Union Française pour le Suffrage Féminin (U.F.S.F.) née en 1909 qui compte 6000 adhérentes en 1912 et le double en 1914. Jane Misme, l'une des fondatrices écrit en 1911 dans leur journal "La Française" : "la suffragette est une guerrière qui a entrepris la conquête armée des droits de la femme là où la suffragiste procède à la même besogne par la pénétration pacifique".

L'U.F.S.F. lance une pétition nationale pour la participation des femmes aux élections municipales de 1916. Une de ses adhérentes, Cécile Brunschvicg, que nous retrouverons par la suite dans notre article, y milite activement et contribue à la création d'une "Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes".

A la veille de la Grande Guerre le soutien masculin aux revendica-



tions féminines est davantage le fait de personnalités, comme Ferdinand Buisson président de "la Ligue des droits de l'homme" que d'organisations ou de partis politiques. La crainte de l'influence du clergé sur l'électorat féminin est très forte, par exemple chez les francs-maçons et chez les radicaux.

En 1907, Jean Jaurès s'engage : « Egale de l'homme, la femme doit posséder des droits égaux à ceux de l'homme. Nous ne supposons pas que le vote des femmes soit un appui fourni au cléricisme et à la réaction. Certains le redoutent. Ils se trompent ».

Pendant la première guerre mondiale les femmes avaient démontré leur capacité à remplacer les hommes dans les champs, dans les usines tout en continuant d'assumer les charges de femme au foyer. Mais contrairement aux femmes allemandes elles n'obtiennent pas le droit de vote à la fin du conflit.

Elues sans être éligibles

La paix revenue, la revendication demeure. Plusieurs propositions de lois approuvées par la Chambre des Députés sont rejetées par le Sénat qui demeure toujours inflexible. Le rapporteur maintient l'argumentation traditionnelle. "Si vous voulez voir le déraillement du régime et de

Les femmes participent à l'effort de guerre.



notre civilisation, adoptez le suffrage féminin”.

« L'Union des Femmes pour le Suffrage Féminin » lance un appel aux électeurs et aux élus.

Aux élections municipales de 1925, tous les groupes parlementaires soutiennent la candidature de quatre-vingt femmes dans diverses communes. Malgré le retrait de certaines d'entr'elles, dix femmes sont élues, aussitôt invalidées par le Conseil d'Etat. Seule, Madame Variot élue avec 2800 voix à Malakoff, restera en place, pendant toute la durée de son mandat.

Se ralliant à un idéal nataliste et moralisateur ou redoutant que le clergé exerce une trop forte influence sur elles des hommes politiques persistent à enfermer

les femmes dans des rôles traditionnels.

Ministres sans être électrices

La victoire du Front Populaire en 1936 va-t-elle faire évoluer la situation ? Aucun progrès en ce qui concerne le droit de vote, mais à la surprise générale, trois femmes entrent dans le gouvernement de Léon Blum comme sous-secrétaire d'Etat : Cécile Brunschvicg à l'Education Nationale, Irène Joliot-Curie à la Recherche Scientifique et Suzanne Lacore, dont une école maternelle de Blagnac a l'honneur de porter le nom, à la Protection de l'Enfance.



Carte de conseillère municipale de Madame Variot.

Tout en favorisant de nouvelles prises de conscience masculines, cette situation illogique suscite quelques remarques acerbes « Une femme peut donc être ministre, mais elle ne peut pas voter ? » ou encore « Le premier ivrogne venu peut voter mais pas Irène Joliot-Curie, prix Nobel et ministre ? ».

La Chambre approuve le 30 juillet 1936 une proposition de Louis Marin donnant aux femmes l'intégralité des droits politiques. Le Sénat n'inscrit même pas l'examen du texte dans son programme. La seule loi en faveur des femmes est celle du 18 Février 1938 qui supprime l'incapacité civile de la femme mariée, abrogeant de fait l'article 215 du Code civil.



Irène Joliot-Curie

La situation internationale se dégrade rapidement, l'égalité politique est encore une fois rangée aux oubliettes. Il faudra les épreuves de la seconde guerre mondiale pour enfin aborder et résoudre ce problème.

La drôle de guerre

La guerre éclate en 1939. Comme en 1914, les femmes assument toutes leurs responsabilités pendant la « drôle de guerre » puis l'offensive de Mai 1940, la capture de millions de prisonniers et la débâcle de réfugiés, Blagnac jouant son rôle dans leur accueil.

Le régime de Vichy

Après la signature de l'Armistice, l'Etat Français abandonne toute référence à la République. Prenant comme devise « Travail, Famille, Patrie » il proclame le retour de la femme au foyer, vouée par nature à la maternité. La fête des mères est instituée. La loi du 23 juillet 1942 « se préoccupe de restituer à la famille toute sa force et sa stabilité », en mainte-

nant la femme loin des préoccupations citoyennes. Lui accorder le droit de vote est inconcevable, aucune élection n'est d'ailleurs envisagée. A Blagnac toutefois, une femme, Madame Roche, infirmière, sera non élue par la population mais désignée par les autorités vichysoises, pour siéger à la Municipalité élue avant la guerre. Elle est chargée de l'organisation des secours, en particulier dans le cadre de la défense passive et des soins à donner aux bébés. Cet Etat qui célèbre la famille livrera pourtant des enfants à l'occupant... avec leur mère ! »

LA FRANCE DE L'OMBRE

Tous les Français n'approuvent pas ce régime collaborateur et le combattent. Dans cette résistance les femmes trouvent toute leur place « Sans leur participation, rien n'aurait pu se réaliser » (Marie-Claude Vaillant-Couturier). Les formes d'action qui ne sont à priori ni masculines, ni féminines imposent à tous la même prudence, le même courage, le même sang-froid « Nous avons forgé pour un temps une nouvelle société, où chacun disposait de sa pleine dignité humaine et était l'égal de l'autre, l'ouvrier du grand bourgeois certes, mais surtout la femme de l'homme » (Brigitte Friang).

Cette fraternité d'armes contribue à faire tomber de nombreux préjugés masculins même si les réticences persistent.

A Londres

S'exprimant à Radio -Londres en 1942, le Général de Gaulle qui s'adressait toujours aux « Françaises et (aux) Français » promet « Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée Nationale ».

Le 16 Décembre 1943, Maurice Schumann déclare « La délivrance de la Patrie entraînera l'émancipation de la Française » La désignation de Lucie Aubrac à l'Assemblée Consultative confirme cette espérance.

Le programme du Conseil National de la Résistance signé en Mai



Cécile
Brunschvicg



Suzanne Lacore

1944 en territoire occupé se fixe comme objectif de « rendre la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel » sans aborder le droit de vote féminin, les avis sur cette question étant trop divergents.

Le vrai débat s'engage tout d'abord à Londres où travaille une « Commission de Réforme de l'Etat » présidée par René Cassin. Au cours d'une réunion de cette commission, le 23 Avril 1943, est formulé le projet d'élire une Assemblée nationale à la Libération et d'inclure le vote des femmes dans les problèmes à résoudre dans la France de demain.

A Alger

A la fin de l'année 1943, le gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F.) présidée par le Général de Gaulle s'installe à Alger, ainsi que l'Assemblée Consultative où sont représentés les divers Mouvements de la Résistance et les partis politiques.

A une réunion de cette Assemblée le 27 Décembre 1943, le vote des femmes pour l'élection d'une Assemblée Constituante est proposé par François de Menthon au nom du Gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F.) présidé par le Général de Gaulle. Plusieurs réticences se font jour. Le 8 janvier 1944, une nouvelle



26 avril 1914 : "référendum" organisé par les féministes pour le droit de vote... obtenu trente années plus tard le 21 avril 1944.

discussion aboutit à l'approbation unanime du vote des femmes mais pas à la première élection « l'absence d'une très grande partie de l'élément masculin entraînant un déséquilibre trop marqué ». Les 22 et 24 Mars 1944 le débat est relancé. Mais la crainte du vote féminin a la vie dure. Plusieurs propositions sont envisagées, admettre le vote des femmes pour l'Assemblée Constituante, le leur refuser pour les Assemblées Municipales et Cantonales, accorder aux femmes le droit d'être élues mais pas celui de voter et même laisser toute licence à la future Assemblée Constituante de décider ou non du droit de vote des femmes.

Robert Prigent, syndicaliste chrétien intervient alors : « il ne faut pas renvoyer cette mesure aux calendes grecques... quand il s'agit de jeter les femmes dans le creuset de la guerre, est-ce que nous attendons ? » Fernand Grenier, Parti Communiste va dans le même sens et propose un amendement « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». L'amendement est adopté le 24 Mars 1944 par 51 voix pour et 16 voix contre, les communistes et les socialistes approuvent, les Gaullistes sont divisés, quant aux Radicaux ils restent hostiles à cette mesure, craignant comme au début du siècle le vote clérical des femmes.

Le 21 Avril 1944, une ordonnance, signée par le Général de Gaulle stipule que « Le peuple français décide souverainement de ses institutions... une Assemblée nationale est convoquée... élue au scrutin secret... par tous les Français et Françaises ». L'article 17 précise « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes, dès les premières élections après la Libération ».

C'est ainsi que, paradoxalement, le droit de vote est accordé aux femmes par une Assemblée et un Gouvernement, provisoires, non élus, et qui sont en exil.

RETOUR EN FRANCE

Après la Libération du territoire, avant même la fin du conflit, les 29

Avril et 13 Mai 1945, les femmes vont exercer ce nouveau droit dans toutes les communes de France.

Elles sont aussi éligibles. On les retrouve comme candidates dans la plupart des Conseils Municipaux aussi bien dans les petites communes, où elles sont parfois élues « maires » que dans les grandes villes.

Elles étaient auparavant présentes dans les Comités Locaux de Libération (C.L.L.) clandestins et dans les C.L.L. mis en place à la Libération.

Ce qui frappe le plus dans cette période, c'est que les femmes aient osé prendre des responsabilités réservées jusque là à des hommes dans l'administration de la cité.

Contrairement aux prédictions les plus alarmistes, le vote des femmes n'a pas bouleversé le paysage politique.

BIBLIOGRAPHIE

- HOUSSIN Monique – TOVAR Nadia – Femmes et citoyennes. Ed. Le temps des cerises. Février 1995.

- Actes du Colloque – Les femmes dans la Résistance. Ed. du Rocher – Janvier 1977.

- La femme dans la vie française. La documentation Française illustrée. n° 71 - Novembre 1952.

- "La Résistance et le vote des femmes". France d'abord – N° 1172-1173 – Mai-Juin 2005.

Jeannette WEIDKNET



Les femmes sauraient-elles utiliser le droit de vote ?



Au Salon de l'Aéronautique de Toulouse en 1966. Le stand des pionniers de l'Aéronautique.
De g. à dr. : MM. H. Castarède, J. Ferrand; derrière lui, H. Galeppe, Messmer, ministre
des Armées, J. Dufour, D. Daurat, Moris, I.G.A.M.E. de Midi-Pyrénées, E. Dewoitine

Doc. J. Ferrand

Dans le FORUM de septembre dernier, nous avons brossé le portrait de Jean Dufour qui, durant toute sa vie, a voué une grande passion à l'aviation. Mais, lorsque le 28 juin 1982, le conseil municipal sous le mandat du maire, Jacques Puig, donne son nom à une rue, il tient surtout à rendre hommage à l'élu .

En effet, Jean Dufour a été conseiller municipal à plusieurs reprises : de 1935 à 1944 avec Jacques Mignard, de 1959 à 1965 avec Jean-Louis Puig et enfin de 1965 à 1971 avec Jacques Puig.

